



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 145 de l'ordre du jour
**Financement de l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire**

Rapport sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	4
A. Considérations générales	4
B. Utilisation des crédits	5
C. Activités d'appui de la mission	7
D. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	7
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	8
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	10
III. Exécution du budget	47
A. Ressources financières	47
B. Renseignements récapitulatifs sur les réaffectations de ressources	48
C. Répartition mensuelle des dépenses	49
D. Autres recettes et ajustements	49
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	50
F. Contributions non budgétisées	50
IV. Analyse des écarts	51
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	56



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (exercice 2009/10).

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation; opérations humanitaires et droits de l'homme; procesus de paix; ordre public; et appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	232 578,8	226 123,7	6 455,1	2,8
Personnel civil	106 353,7	100 002,0	6 351,7	6,0
Dépenses opérationnelles	152 841,6	147 432,9	5 408,7	3,5
Montant brut	491 774,1	473 558,6	18 215,5	3,7
Recettes provenant des contributions du personnel	9 647,9	10 500,7	(852,8)	(8,8)
Montant net	482 126,2	463 057,9	19 068,3	4,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	491 774,1	473 558,6	18 215,5	3,7

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes effectivement pourvus (moyenne)	Taux de vacance
			(pourcentage) ^b
Observateurs militaires	200	192	4,2
Contingents	7 250	7 111	1,9
Police des Nations Unies	450	406	9,9
Unités de police constituées	750	747	0,4
Personnel recruté sur le plan international	458	394	13,9
Personnel recruté sur le plan national	744	686	7,8
Volontaires des Nations Unies	301	289	4,2
Postes de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	5	5	–
Personnel recruté sur le plan national	7	13	(89,3)

Personnel fourni par les gouvernements	8	7	14,6
Observateurs électoraux civils	–	–	–

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu du nombre de postes pourvus et du nombre de postes approuvés, mois par mois.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget de fonctionnement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice 2009/10 a été présenté dans le rapport du Secrétaire général en date du 18 février 2009 (A/63/724) et s'établissait à un montant brut de 505 799 500 dollars (montant net : 495 830 400 dollars). Ce budget correspondait aux effectifs suivants : 200 observateurs militaires, 7 915 membres des contingents, 1 200 membres de la police civile, dont 750 membres d'unités de police constituées, 479 membres du personnel recruté sur le plan international, 723 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 76 administrateurs et 301 Volontaires des Nations Unies, ainsi que 12 titulaires de postes temporaires, dont 5 recrutés sur le plan international et 7 recrutés sur le plan national. Au paragraphe 39 de son rapport (A/63/746/Add.7), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 496 307 600 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

2. Par sa résolution 63/289, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins du fonctionnement de la mission, un crédit d'un montant brut de 491 774 100 dollars (montant net : 482 126 200 dollars) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

3. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de l'Opération dans sa résolution 1528 (2004) et l'a prorogé dans ses résolutions ultérieures. Le mandat correspondant à l'exercice sur lequel porte le présent rapport a été énoncé dans ses résolutions 1865 (2009), 1880 (2009), 1893 (2009), 1911 (2010) et 1924 (2010).

4. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir restaurer la paix, la sécurité et la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire.

5. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération a contribué, au cours de l'exercice, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci montrent les réalisations et les produits pour chacune des composantes suivantes : cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation; opérations humanitaires et droits de l'homme; processus de paix; ordre public; et appui.

6. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2009/10, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

7. La réduction d'effectifs de 665 soldats demandée par la résolution 1865 (2009) du Conseil de sécurité a été achevée en juillet 2009. Conformément à la résolution 1880 (2009) du 30 juillet 2009, la conception militaire des opérations et les règles d'engagement de l'Opération ont été adaptées pour les mettre en conformité avec le nouveau dispositif des forces après la réduction des effectifs déployés, conformément à la résolution 1865 (2009) du 27 janvier 2009 du Conseil de sécurité. Le déploiement d'une compagnie du génie égyptienne, venue remplacer la compagnie du génie française rapatriée, a été achevé en décembre 2009. Au cours de l'exercice, la composante de police de l'Opération a continué à fournir conseil et formations à la police et la gendarmerie ivoiriennes dans les zones contrôlées par le Gouvernement, et à aider le Centre de commandement intégré à planifier le déploiement de 8 000 hommes en vue d'assurer la sécurité du processus électoral, notamment en améliorant les modalités de co-implantation pour les fonctionnaires déployés dans le nord et l'ouest du pays. En outre, un plan intégré visant à l'apport, par l'Opération, d'un appui militaire et policier à la sécurité du processus électoral a été mis au point.

8. Des progrès importants ont été faits dans la mise en œuvre de l'opération d'identification des populations et des tâches relatives aux élections prévues par l'Accord politique de Ouagadougou, notamment la publication de la liste électorale provisoire dans tout le pays, le lancement du processus de recours et la validation de tous les principaux candidats à l'élection présidentielle. Les opérations d'identification des populations et d'inscription sur les listes électorales, qui ont été officiellement achevées en novembre 2009, ont abouti à l'établissement d'une liste électorale provisoire de quelque 5,3 millions de personnes dont l'inscription était confirmée par les opérateurs techniques (connue sous le nom de « liste blanche ») et d'une liste de quelque 1,03 million de personnes dont la validité de l'inscription restait à confirmer (la « liste grise »). L'Opération a fourni un soutien logistique à la distribution des listes électorales provisoires à l'ensemble des 415 commissions électorales locales du pays, auxquelles elle a acheminé 400 ordinateurs complets et 52 générateurs achetés par le Programme des Nations Unies pour le développement afin de faciliter le processus de recours concernant les électeurs inscrits sur la liste provisoire. Elle a également fourni une assistance technique à l'élaboration de manuels et de directives pour la gestion des différends relatifs aux listes électorales. En outre, elle a poursuivi ses préparatifs en vue de la facilitation et de la coordination des activités d'observation des élections. Malheureusement, en raison de contraintes politiques, techniques et financières éprouvées par le Gouvernement ivoirien, l'élection présidentielle initialement prévue pour le 29 novembre 2009 puis pour la fin de février ou le début de mars 2010 a été repoussée au 31 octobre 2010.

9. Le programme de désarmement, démobilisation et réintégration a rencontré de nombreuses difficultés, notamment le manque de capacité du Centre de commandement intégré, qui est le principal organe national chargé de l'appliquer; le manque de ressources pour aménager des cantonnements et y pourvoir à la subsistance des anciens combattants; l'incapacité du Gouvernement à payer aux ex-combattants et miliciens l'indemnité de démobilisation de 500 000 francs CFA (environ 1 000 dollars des États-Unis) qu'il leur avait promise; et le manque de possibilités de réinsertion ou de réintégration offertes aux combattants démobilisés. Au cours de l'exercice, l'Opération a soutenu le Gouvernement ivoirien dans la mise

en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration en construisant des cantonnements et des sites de désarmement, démobilisation et réintégration, en rénovant des baraquements dans les cantonnements de Bouaké, Séguéla et Man, en fournissant un appui à la planification au Centre de commandement intégré et au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et en assurant la garde des armes et munitions collectées. L'Opération a également, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement et grâce à des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix, continué à fournir une assistance à la réinsertion à court terme grâce au programme « un millier de microprojets ».

10. Des progrès ont été accomplis sur la voie du rétablissement de l'appareil judiciaire dans le nord. La totalité des 11 tribunaux ont officiellement rouvert, même si ceux de Bouaké et Korhogo manquent toujours du personnel nécessaire pour être pleinement opérationnels. L'Opération a continué de surveiller et d'appuyer le redéploiement de fonctionnaires, y compris des membres de l'appareil judiciaire, dans le nord du pays, et de renforcer les capacités de gestion et de règlement des conflits des autorités locales. Grâce au savoir-faire technique et au soutien logistique fournis par l'Opération en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les conditions de travail et de logement du corps préfectoral ont été grandement améliorées. En outre, le soutien de la communauté internationale, notamment la Banque mondiale et la Commission européenne, a permis de remettre en état et d'équiper des installations administratives, judiciaires et pénitentiaires. Cependant, les progrès dans la réunification du Trésor de l'État sont demeurés limités. Des efforts ont été faits pour rétablir les capacités opérationnelles des autorités ivoiriennes chargées du recouvrement de l'impôt dans le nord du pays, mais les Forces nouvelles ont continué à lever et recouvrer les taxes et l'impôt sur le revenu.

11. Au cours de l'exercice, l'Opération a poursuivi les activités de sensibilisation aux normes et principes des droits de l'homme et a aidé le Gouvernement ivoirien à élaborer un programme quinquennal de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. En septembre 2010, l'Opération a accueilli la troisième réunion consultative des principaux représentants du Bureau régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'Afrique de l'Ouest. Un plan d'action a été adopté en vue de lutter contre les multiples problèmes auxquels la sous-région est confrontée en matière de droits de l'homme, notamment dans les domaines de la traite d'êtres humains, de la participation des femmes aux processus de paix, des migrations, des commissions nationales des droits de l'homme, des commissions Vérité et réconciliation et de la protection des droits de l'homme dans les processus électoraux. En octobre 2009, l'Opération a facilité la mise au point, par 30 organisations locales de défense des droits de l'homme, d'un programme visant à la protection des droits de l'homme au cours du processus électoral. Ses objectifs sont d'assurer conjointement une formation à l'éducation civique, d'enregistrer les violations des droits de l'homme et de garantir que toutes les parties se conforment au code de conduite signé par les partis politiques et aux normes et principes des droits de l'homme, aussi bien avant que pendant et après l'élection présidentielle.

12. L'Opération, en partenariat avec les principales institutions chargées de l'observation des médias ivoiriens, notamment le Ministère de la communication, le Conseil national de la communication audiovisuelle et le Conseil national de la presse, a poursuivi son programme de formation et de sensibilisation des

professionnels de l'information ivoiriens, centré sur le rôle des médias dans le processus électoral et les modalités de sa couverture. Parallèlement, l'Opération, grâce à sa station de radio, a continué à sensibiliser la population au processus de paix, en mettant particulièrement l'accent sur le processus électoral et sur les modalités de participation au processus de recours. Afin d'étendre sa zone de couverture dans cet effort, l'Opération a installé une nouvelle station de radio à Toulepleu. Elle a également mené des activités de communication dans l'objectif de renforcer la cohésion sociale au sein des communautés et entre elles, et de contribuer à l'instauration d'un climat de paix pendant toute la période électorale.

C. Activités d'appui de la mission

13. L'ONUCI a amélioré ses services sur plusieurs points en réorganisant et en améliorant ses fonctions d'appui administratif et logistique, comme décrit ci-après.

14. Elle a par exemple utilisé un contrat unique pour la relève, le rapatriement et le déploiement des contingents en juillet 2009 et pour les mouvements de contingents (phases II et III) en septembre-octobre 2009, ce qui a eu pour effet de réduire les dépenses de retrait et de déploiement des aéronefs. Elle a mieux planifié les opérations aériennes en combinant des vols de reconnaissance avec des vols logistiques et mis pleinement en service les cinq parcs de stockage de carburant d'aviation à Daloa, Man, Bondoukou, Bouaké et Korhogo, ce qui a permis d'utiliser plus efficacement les appareils et de mieux assurer la fourniture de services dans l'ensemble des zones de mission. Dans le domaine des télécommunications, l'ONUCI a réalisé des économies en remplaçant deux stations terrestres de communication par satellite pour les liaisons vocales et la transmission de données par des liaisons hertziennes. L'Opération a rendu publique sa politique environnementale le 4 décembre 2009. En application de celle-ci, elle a construit des fosses septiques et puits perdus supplémentaires pour mieux gérer les eaux usées et aider à protéger l'environnement autour des camps de Ferkessédougou, Korhogo et Yamoussoukro, acheté de nouveaux climatiseurs utilisant des produits réfrigérants non polluants car n'émettant pas de substances nocives pour la couche d'ozone et sous-traité l'élimination des résidus de fosse septique à une entreprise locale agréée par le Gouvernement.

D. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

15. Afin d'améliorer le programme de rapatriement librement consenti et de réinstallation destiné aux ex-combattants étrangers en Côte d'Ivoire, l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ont mené une évaluation commune en juin 2010 et d'autres missions ponctuelles d'évaluation. En outre, la composante militaire de l'ONUCI a participé aux six réunions régionales tenues avec les comités de défense et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la MINUL, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), portant sur la coopération

régionale visant à empêcher les mouvements transfrontières de groupes armés et sur les opérations de lutte contre la circulation illicite d'armes.

16. La sixième Conférence administrative des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a été tenue en avril 2010 dans les locaux de l'ONUCI, avec la participation de quatre autres missions d'Afrique de l'Ouest : la MINUL, le BINUCSIL, l'UNOWA et le BINUGBIS. Les objectifs de la Conférence étaient de définir et de suivre des domaines de coopération réciproque, d'évaluer les échanges existants et de repérer les possibilités d'échanges futurs pour rendre toutes les missions d'Afrique de l'Ouest plus efficaces et efficientes, de dresser la liste des pratiques optimales pour remédier aux lacunes, d'améliorer l'efficacité et la qualité des services fournis aux clients des missions et de continuer à fournir une enceinte où les questions d'intérêt commun pouvaient être abordées et où des solutions pouvaient être trouvées dans un contexte intégré.

17. Au cours de l'exercice considéré, l'ONUCI a continué de maintenir une liaison par satellite avec la MINUL, qui sert d'appoint au lien de communication principal situé à la Base de soutien logistique des Nations Unies, à Brindisi (Italie). L'ONUCI a aussi continué à maintenir un couloir hertzien avec la MINUL, ce qui a permis à cette dernière de gagner en efficacité et de réaliser des économies. La coopération entre les missions de la région s'est aussi poursuivie dans les opérations aériennes, avec notamment l'utilisation d'appareils de la MINUL plutôt que de vols commerciaux pour le déploiement, la relève et le rapatriement des militaires des contingents et des membres des unités de police constituées provenant des pays de la CEDEAO, du Maroc et de la Jordanie. L'ONUCI a assuré un total de 214 heures de vol d'avions légers de transport de passagers sur la base du recouvrement des coûts, pour le compte de l'UNOWA, de la MINUL, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et du HCDH. Un bureau régional de la sécurité aérienne a été créé le 15 avril 2010 au sein de la MINUL afin d'assurer une bonne surveillance de la sécurité aérienne, de réduire les risques associés aux opérations aériennes et de sensibiliser le personnel des missions affiliées (MINUL, ONUCI, BINUCSIL et UNOWA) à la sécurité et aux pratiques sûres.

E. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

18. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué à mettre au point les plans de transition entre l'action en temps de crise et l'assistance humanitaire et l'aide au redressement et au développement. À compter du 1^{er} janvier 2010, le Comité interinstitutions de coordination humanitaire a cédé la place au Comité de coordination élargi, une nouvelle structure de coordination entre les programmes humanitaires de l'ONUCI, de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales, chargée de faciliter la transition vers le relèvement précoce et le développement. S'appuyant sur l'expérience acquise avec les bureaux auxiliaires conjoints des Nations Unies à Guiglo et Korhogo, les organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire en ont créé deux de plus, à Bouaké et à Bondoukou. Pour mieux coordonner l'appui fourni, l'ONUCI a régulièrement été accompagnée de membres de l'équipe de pays des Nations Unies aux réunions avec les donateurs, aux visites d'évaluation conjointes et aux activités relatives aux programmes conjointes.

19. Afin de renforcer les dispositifs de protection de l'enfance, l'ONUCI, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales ont consolidé les mécanismes de surveillance et tenu régulièrement des consultations avec les institutions nationales afin d'améliorer le cadre juridique afférent à la protection des droits de l'enfant en Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, l'Opération a agi en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et des organisations non gouvernementales internationales, a fourni un appui au Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales pour organiser des campagnes de sensibilisation sur les violations des droits des enfants, au moyen d'ateliers de formation sur la violence sexuelle destinés aux travailleurs sociaux, aux responsables locaux et aux chefs religieux, et pour tenter de persuader le Ministère de renforcer le système national de protection de l'enfance.

20. L'ONUCI a continué à communiquer avec ses partenaires nationaux et internationaux dans le cadre de la campagne des Nations Unies pour l'élimination de la violence sexuelle et sexiste. En outre, l'Opération a fourni au Gouvernement, en collaboration avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), des conseils techniques sur l'élaboration d'un projet de stratégie nationale visant à prévenir la violence sexiste et à en protéger les femmes et les filles.

21. En partenariat avec le FNUAP, le PNUD, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Centre de commandement intégré, l'ONUCI a continué à appliquer le projet commun de sensibilisation des ex-combattants à la problématique du VIH/sida, afin que ces questions soient pleinement intégrées dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

22. La composante d'appui à la mission a continué à fournir une assistance logistique, notamment par l'utilisation de moyens aériens et des prestations de transport terrestre, à l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations humanitaires et à d'autres acteurs pour soutenir leurs activités relatives aux programmes. L'ONUCI a fourni des véhicules à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour transporter des médecins et des médicaments dans différentes régions de Côte d'Ivoire dans le cadre d'un programme de vaccination antipoliomyélitique. L'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD et le FNUAP ont continué de bénéficier, sur la base du recouvrement des coûts, du contrat-cadre de fourniture de carburant de l'Opération, ainsi que de ses installations d'approvisionnement, pour leurs transports terrestres.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : cessez-le-feu

23. Au cours de l'exercice considéré, l'Opération a continué à soutenir la restructuration des forces armées et l'intégration des anciennes forces belligérantes et à veiller au respect intégral de l'embargo sur les armes, afin de garantir le respect par toutes les parties des dispositions de l'Accord politique de Ouagadougou. L'ONUCI a consacré ses moyens opérationnels à l'exécution des tâches prévues par son mandat et au renforcement des liens entre celles-ci et les activités de désarmement, démobilisation et réintégration d'ex-combattants, y compris de membres de milices, et de redéploiement de l'administration publique. Les patrouilles ont été intensifiées le long des frontières et dans tout le pays. Les forces de l'ONUCI ont aussi travaillé en étroite collaboration avec le Centre de commandement intégré afin de l'appuyer dans ses contacts à la fois avec les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces armées des Forces nouvelles (FAFN).

Réalisation escomptée 1.1 : Stabilisation des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Aucune violation de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003 (2007/08 : 0; 2008/2009 : 0; 2009/10 : 0)

Objectif réalisé. Il n'y a eu aucune violation de l'accord de cessez-le-feu.

Aucun signalement de menace contre la population civile de la part de groupes armés non signataires de l'accord de cessez-le-feu du 3 mai 2003 (2007/08 : 0; 2008/09 : 0; 2009/10 : 0)

Objectif réalisé. Aucune menace contre la population civile de la part de groupes armés non signataires de l'accord de cessez-le-feu du 3 mai 2003 n'a été signalée.

Les parties ivoiriennes et les États voisins respectent pleinement l'embargo sur les armes (2007/08 : aucun incident; 2008/09 : aucun incident; 2009/10 : aucun incident)

Sur les 829 inspections au titre de l'embargo devant se dérouler au cours de l'exercice considéré, 125 n'ont pas pu être menées et 39 n'ont été menées que partiellement, faute de coopération de la part des parties ivoiriennes

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
554 800 jours-homme de patrouille mobile ou à pied (20 soldats par patrouille, 2 patrouilles par compagnie, 38 compagnies pendant 365 jours)	554 800	Jours-homme de patrouille de routine (20 soldats par patrouille, 2 patrouilles par compagnie, 38 compagnies pendant 365 jours)
1 584 heures de patrouille aérienne (3 hélicoptères, 44 heures de vol par hélicoptère pendant 12 mois)	1 452	Heures de patrouille aérienne (2 hélicoptères, 44 heures de vol par hélicoptère pendant 12 mois et 1 hélicoptère, 44 heures de vol pendant 9 mois) Les heures de patrouille aérienne ont été inférieures au nombre prévu parce qu'un hélicoptère était en réparation pendant 3 mois, qu'un autre hélicoptère a subi un entretien de routine et que les conditions météorologiques ont empêché certains vols.

37 230 jours-homme de patrouille mobile d'observateurs militaires (2 observateurs militaires par patrouille, 3 patrouilles, 17 sites, pendant 365 jours) dans les secteurs est et ouest	37 230 Jours-homme de patrouille mobile d'observateurs militaires (2 observateurs militaires par patrouille, 3 patrouilles, 17 sites, pendant 365 jours) dans les secteurs est et ouest
208 jours de patrouille fluviale (2 bateaux, 2 jours par semaine pendant 52 semaines)	Non Aucune patrouille fluviale n'a été effectuée, du fait d'une amélioration de la situation politique et sociale dans le pays.
12 rapports au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) sur le respect de l'embargo sur les armes et la coopération avec les douanes ivoiriennes concernant les marchandises sous embargo	12 Rapports ont été soumis au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
Organisation et conduite en moyenne de 15 inspections hebdomadaires de cargaisons aériennes ainsi que des véhicules de transport dans 2 ports maritimes, 3 aéroports, 4 aérodromes, 10 bases militaires, 5 postes frontière, et de 5 inspections aériennes par mois au-dessus des zones de production de diamants	Oui L'ONUCI a conduit 15 inspections hebdomadaires de cargaisons aériennes ainsi que des véhicules de transport dans 2 ports maritimes, 3 aéroports et 4 aérodromes, et 16 bases militaires des FANCI et des FAFN ont été inspectées toutes les semaines; l'Opération a tenu 2 réunions par mois avec la MINUL à la frontière libéro-ivoirienne, à Zamu (Libéria), Prolo (Côte d'Ivoire) et Loguato (Libéria), au lieu des 5 prévues, en raison de contraintes logistiques, et assuré 5 inspections aériennes par mois au-dessus des zones de production de diamants.
Participation du commandant de la Force à 10 réunions sur la coopération régionale et intermissions, y compris avec les comités de défense et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le BINUSIL, la MINUL et l'UNOWA, consacrées à la prévention des mouvements transfrontières de groupes armés et aux opérations contre les mouvements illégaux d'armes	6 Réunions sur la coopération régionale et intermissions auxquelles le commandant de la Force a participé, à savoir la Conférence annuelle des chefs des composantes militaires du Département des opérations de maintien de la paix, la vingtième Conférence des commandants des forces des opérations de maintien de la paix, l'atelier de terrain sur le renforcement des capacités militaires, les vingt-sixième et vingt-septième réunions du Comité des chefs d'état-major des pays de la CEDEAO
Réunions-conseil quotidiennes avec les FANCI au sujet de la surveillance des frontières et notamment des mouvements de réfugiés, de combattants et d'armes en provenance du Libéria	Oui Ces réunions ont été tenues quotidiennement.
111 690 jours-homme de personnel militaire de sécurité pour assurer la protection rapprochée des ministres du Gouvernement ivoirien et d'autres hauts responsables politiques (306 soldats pendant 365 jours)	101 835 Jours-homme de personnel militaire de sécurité fournis (279 soldats pendant 365 jours). L'effectif autorisé pour le personnel de protection rapprochée était de 279.

Composante 2 : désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation

24. Au cours de l'exercice considéré, l'Opération a continué d'aider le Gouvernement à appliquer le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. L'ONUCI n'a pas cessé de conseiller et d'appuyer le Centre de commandement intégré et le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire. Elle a également continué de surveiller et d'appuyer le cantonnement des combattants tant des Forces de défense et de sécurité (FDS) que des FAFN, la réinsertion d'ex-combattants démobilisés et le désarmement et le démantèlement des milices. Dans son rôle de conseil et d'appui, l'Opération a entretenu des contacts réguliers avec le Cabinet du Premier Ministre, le Ministre de la défense, le Centre de commandement intégré, les FAFN, les FDS, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et le Programme national de service civique afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et des milices. Une équipe comprenant des membres de la Section de désarmement, de démobilisation et de réintégration et des officiers de liaison militaires et de la police civile de l'ONUCI, ainsi que des fonctionnaires du PNUD, se sont employés au quotidien à renforcer les capacités de planification et de coordination du Centre de commandement intégré. L'Opération a continué de fournir un soutien logistique au Centre, notamment en matière de transport et de communications. L'ONUCI a aussi lancé un programme de microprojets de réinsertion d'ex-combattants financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. À l'aide du mécanisme de coordination relevant de son cadre stratégique intégré, l'Opération a facilité la coordination, l'élaboration des politiques et la prise de décisions entre organismes, fonds et programmes des Nations Unies vis-à-vis de l'appui à l'ensemble du processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

Réalisation escomptée 2.1 : Réintégration des ex-combattants et miliciens ivoiriens dans la société ivoirienne et rapatriement et réinstallation des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

2.1.1 Réinsertion, rapatriement et réinstallation de 37 500 ex-combattants des Forces nouvelles en Côte d'Ivoire (2007/08 : 6 285; 2008/09 : 37 150; 2009/10 : 37 500)

D'après les données fournies par le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, il était prévu que 32 777 ex-combattants des FAFN prennent part à l'opération de réinsertion, rapatriement et réinstallation. Or les opérations de regroupement des FAFN ont subi d'importants retards du fait de contraintes logistiques et financières. En conséquence, au cours de l'exercice considéré, seuls 7 665 éléments des FAFN ont été enregistrés, dont 485 se sont inscrits dans la nouvelle armée et 7 207 ont été démobilisés. Parmi les démobilisés, on comptait 393 femmes et aucun non-Ivoirien n'était signalé. Les responsables du Programme ont indiqué que 5 750 membres des FAFN avaient été réinsérés au 28 juin 2010.

2.1.2 Réintégration de 1 019 anciens membres des milices armées dans l'ouest (2007/08 : 2 000; 2008/09 : 1 019; 2009/2010 : 1 019)	Objectif atteint. Au total, 2 972 membres de milices démantelées dans l'ouest ont bénéficié de possibilités de réintégration, sur 17 307 membres.
2.1.3 Élaboration et application par les parties de plans d'action visant à mettre un terme à l'utilisation d'enfants soldats (2007/08 : 2; 2008/09 : 2; 2009/10 : 2)	Objectif atteint. Les Forces de défense et de sécurité des Forces nouvelles (FDS-FN) et les autres parties au conflit ont signé, le 10 octobre 2005 et le 14 septembre 2006, des plans d'action visant à mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats. Elles ont été radiées des listes annexées au rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2010/181) du fait de la mise en œuvre réussie de ces plans d'action. Après la radiation de la Côte d'Ivoire des listes relatives à l'utilisation d'enfants soldats, une surveillance continue (voir S/2007/757) a été assurée au niveau national, avec un suivi quotidien des FAFN et des milices pour vérifier le respect de leurs engagements d'empêcher que des enfants ne soient à nouveau recrutés ou ne leur soient à nouveau associés.
2.1.4 Participation de 10 000 anciens membres des milices non armées aux programmes d'action économique et de développement durable administrés par le Programme de service civique, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD et les ONG (2007/08 : 0; 2008/09 : 10 000; 2009/10 : 10 000)	Les 2 structures nationales chargées des programmes de réintégration (Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et Programme national de service civique) ont continué à subir des contraintes financières qui ont nui à l'exécution de leurs mandats. Ainsi, seuls 2 972 anciens membres de milices démantelées, sur un total de 17 307, ont bénéficié de possibilités de réintégration. C'est pourquoi l'ONUCI, en collaboration avec le PNUD, a demandé des crédits supplémentaires pour continuer de soutenir le travail de réinsertion par l'intermédiaire du programme de microprojets.
2.1.5 Réinstallation de 2 000 ex-combattants étrangers dans leur pays d'origine	La MINUL et l'ONUCI ont mené une mission conjointe d'évaluation de la situation en juin 2010 et ont conclu que des ex-combattants étrangers étaient certes présents sur le territoire national de la Côte d'Ivoire, mais qu'aucun chiffre officiel n'avait été communiqué par les autorités ivoiriennes.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre Observations</i>
Service de conseil au Gouvernement ivoirien et aux organismes de réinsertion nationaux (Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et Programme national de service civique) en vue de la constitution d'une équipe de travail chargée d'exécuter des programmes d'action économique et de développement par la réinsertion pour les ex-combattants et les anciens membres des milices, dans le cadre de réunions mensuelles	Oui Un comité national de coordination des activités de réinsertion et de réhabilitation communautaire a été créé au Cabinet du Premier Ministre, afin d'harmoniser les interventions des institutions nationales et internationales participant au travail de réintégration. L'ONUCI a fourni un appui au secrétariat du mécanisme de coordination. Toutefois, en raison de la réaffectation du responsable de ce mécanisme, seule une réunion a eu lieu au cours de l'exercice considéré.

- Service de conseil au Gouvernement ivoirien et aux organismes nationaux de réinsertion (Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et Programme national de service civique) au sujet de la mise en place d'un dispositif de recensement et de suivi des ex-combattants et anciens membres des milices, avec une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants, dans le cadre de réunions ponctuelles
- L'ONUCI a organisé, en collaboration avec le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et le Programme national de service civique, 3 séminaires communs pour sensibiliser les partenaires d'exécution au sujet des conditions d'application du programme de réinsertion des ex-combattants et anciens membres de milices.
- Oui Suivant les recommandations que l'Opération avait adressées au Premier Ministre et au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, un cadre de suivi technique a été créé au Cabinet du Premier Ministre pour coordonner et surveiller l'action du Comité national de coordination des activités de réinsertion et de réhabilitation communautaire. En outre, un cadre de suivi efficace a été créé par l'intermédiaire des comités de projet sur le terrain et le Comité d'examen des projets au quartier général, pour permettre au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire de recevoir et de regrouper les informations et de mettre à jour dans sa base de données le nombre et le statut des ex-combattants et anciens membres de milices bénéficiant du programme de microprojets. Suivant les recommandations de l'ONUCI, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et le Programme national de service civique ont mis en place des mécanismes d'enregistrement appropriés pour les ex-combattantes et anciennes membres de milices participant au processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de désarmement et démantèlement de milices.
- Soutien au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et au Programme de service civique grâce à 1 000 microprojets financés par des donateurs en complément du financement provenant du Fonds pour la consolidation de la paix
- Oui Après l'achèvement de la première phase du programme de microprojets en février 2010, 539 projets ont été exécutés avec l'appui de l'Opération, au bénéfice de 1 162 ex-combattants, 817 anciens membres de milices, 878 jeunes à risque et 780 membres des collectivités locales touchés par le conflit.

Contrôle quotidien du respect par les parties au conflit de leur engagement à cesser d'utiliser des enfants soldats et à empêcher le recrutement ou la reprise de la collaboration d'enfants avec des combattants adultes

Organisation de réunions quotidiennes de coordination entre la Cellule d'appui intégré pour la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration et le Centre de commandement intégré dans le cadre du suivi du processus de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi que du désarmement et de la dissolution des milices

Organisation de réunions mensuelles avec les autorités compétentes des pays voisins et avec le BINUSIL et la MINUL sur la question de la réinstallation d'ex-combattants étrangers en Côte d'Ivoire

Organisation de réunions de coordination interinstitutions ponctuelles avec la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF, le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, l'Union européenne, les organisations non gouvernementales et la communauté des donateurs participant aux programmes de réintégration, rapatriement et réinstallation en vue de lancer des programmes de réinsertion et de mobiliser les ressources financières nécessaires pour remédier au sous-financement

Oui L'ONUCI a continué d'œuvrer à assurer un suivi efficace des recommandations figurant dans les conclusions du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés concernant les enfants et le conflit armé en Côte d'Ivoire datées du 1^{er} février 2008 (S/AC.51/2008/5 et Corr.1). Au cours de l'exercice considéré, les parties ont respecté ces recommandations.

Oui L'ONUCI a continué à maintenir sa Cellule d'appui intégré pour la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration au sein du Centre de commandement intégré, celle-ci comprenant des éléments militaires et de police, ainsi que des civils spécialisés dans le processus de désarmement, démobilisation et réintégration. Un spécialiste de la question, 3 officiers de liaison militaires et 3 officiers de liaison de la Police des Nations Unies ont travaillé quotidiennement avec le Centre.

Non Les réunions mensuelles prévues avec les parties prenantes au sujet de la réinstallation des ex-combattants étrangers n'ont pas eu lieu, parce que les progrès réalisés en matière de désarmement, de démobilisation et réintégration sont restés lents et en raison de l'absence d'informations sur les ex-combattants étrangers. L'ONUCI et la MINUL ont poursuivi leurs missions d'évaluation ponctuelles sur ce sujet.

Oui Des réunions de coordination interinstitutions informelles portant sur les programmes de réintégration, rapatriement et réinstallation ont été tenues à intervalles réguliers. En outre, l'ONUCI a dirigé le groupe de travail sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration du cadre stratégique intégré, qui a contribué à la définition des jalons servant à mesurer les progrès accomplis dans l'exécution du programme de réinsertion.

Campagne d'information sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration avec notamment des émissions radiophoniques quotidiennes dans 5 langues locales, la distribution de 10 000 tracts/dépliants, 1 000 affiches, 5 points de presse à l'intention des journalistes, de la communauté diplomatique et des représentants de la société civile, 10 forums et autres activités de sensibilisation

Sécurisation de 17 centres de désarmement situés à l'intérieur des 11 zones de désarmement, démobilisation et réintégration, y compris sécurisation des sites de collecte et d'entreposage d'armes et de munitions

Collecte, entreposage en lieu sûr, transport et/ou neutralisation/destruction d'armes, de munitions et autres matériels militaires dans 17 sites de désarmement

Organisation d'un atelier sur les femmes et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, en coopération avec le Centre de commandement intégré, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le

Oui 10 forums ont été organisés à Vavoua, Hire, Bocanda, Zouan Hounien, Akoupe, Tieme, Ouangolodougou, Brobo, Alepe et Guiberoua

Des points de presse hebdomadaires ont porté sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et le programme relatif aux 1 000 microprojets.

Une séance de formation des médias sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et le programme relatif aux 1 000 microprojets a été tenue à Bouaké.

10 communiqués de presse et une brochure sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration ont été produits.

Une lettre d'informations spéciale a été tirée à 5 000 exemplaires pour marquer la Journée internationale de la femme en mars 2010.

Des émissions radiophoniques quotidiennes ont été produites en français et dans 5 langues locales.

Oui La sécurisation des 17 centres de désarmement situés à l'intérieur des 11 zones de désarmement, démobilisation et réintégration relève de la responsabilité du Centre de commandement intégré depuis la création du Centre, en avril 2007. En outre, le 15 mars 2008, l'ONUCI a officiellement transféré au Centre ses responsabilités en matière de sécurité pour 3 camps de désarmement, démobilisation et réintégration dans le nord et pour 4 points de collecte d'armes dans le cadre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, dans l'ouest. En raison des contraintes logistiques auxquelles le Centre faisait face, l'ONUCI lui a fourni un appui, notamment en matière de sécurité des sites de collecte et de stockage des armes et munitions.

Oui Au cours de l'exercice considéré, l'ONUCI a appuyé le Centre de commandement intégré pour la collecte, le transport et le stockage de 151 armes. Aucune arme, munition ou autre type de matériel militaire n'ont été détruits.

Non À la suite des retards intervenus dans les opérations de démobilisation et de cantonnement des FAFN, ainsi que de la suspension des opérations de démobilisation de membres de milices, il a été décidé, vu le faible nombre de

PNUD, la société civile et les représentantes des ex-combattantes

combattantes et de femmes associées à des forces armées parmi les éléments démobilisés, qu'il serait plus efficace de reporter à l'exercice 2010/11 l'organisation d'un atelier.

Réalisation de 5 projets à effet rapide au service du relèvement et du développement économique des communautés

5 Projets à effet rapide réalisés : 2 projets portant sur la remise en état d'écoles primaires, 1 projet de remise en état d'un centre médical et de fourniture de matériel, 1 projet portant sur l'eau et l'assainissement et 1 projet générateur de revenus (culture de riz)

Composante 3 : Action humanitaire et droits de l'homme

25. Pendant la période considérée, les interventions humanitaires ont été réduites graduellement et la priorité a été essentiellement apportée au retour et à la protection des personnes déplacées dans l'ouest, à la protection et à la restauration de la cohésion sociale ainsi qu'à la lutte contre la malnutrition des populations touchées par la crise. Parallèlement, des mécanismes adaptés ont été mis en place afin de remplacer progressivement les activités humanitaires par des activités de relèvement socioéconomique et de faire avancer les programmes nationaux sous l'autorité du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, ainsi que l'examen du plan d'urgence pour la Côte d'Ivoire et les projets financés par le fonds de transition local. À cette fin, l'ONUCI a travaillé en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. L'ONUCI a aussi collaboré avec les autorités gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les maires et autres responsables locaux, les chefs traditionnels, les universités, les autorités civiles et militaires, et les observateurs des droits de la femme, ce qui s'est traduit par l'ouverture d'antennes régionales communes ONUCI-équipe de pays des Nations Unies.

Réalisation escomptée 3.1 : Progrès dans le domaine des droits de l'homme et incrimination des auteurs de violations de ces droits en Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.1.1 Les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales présentes en Côte d'Ivoire enquêtent sur les violations des droits de l'homme et établissent des rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays (2007/08 : 7 rapports; 2008/09 : 5 rapports; 2009/10 : 10 rapports).

Objectif atteint. 23 rapports sur la situation des droits de l'homme ont été publiés par des organisations qui protègent ces droits.

3.1.2 Les auteurs de violations graves des droits de l'homme sont identifiés et signalés aux instances judiciaires civiles ou militaires compétentes (2007/08 : 200; 2008/09 : 35; 2009/10 : 50).

Objectif atteint. 250 cas d'atteintes aux droits de l'homme ont été constatés et portés à l'attention des autorités civiles et militaires nationales et locales. 67 de ces affaires ont été jugées par les juridictions compétentes dans des zones contrôlées par le Gouvernement.

3.1.3 Le Gouvernement ivoirien élabore un plan d'action national pour les droits de l'homme.	Un projet de programme de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et un plan d'application du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme ont été élaborés avec de nombreux participants, en octobre et juin 2009 respectivement; ils doivent encore être entérinés officiellement par le Gouvernement. Les progrès ont été entravés par l'insuffisance de moyens des principaux ministères concernés, notamment le Ministère de la justice et des droits de l'homme, et par l'impasse politique dans laquelle se trouvait le pays pendant l'essentiel de la période considérée.
3.1.4 L'Observatoire des droits de la femme dispose de tous les moyens nécessaires pour veiller au respect des droits fondamentaux des femmes et à la mise en place de dispositifs d'égalité des sexes en Côte d'Ivoire.	En l'absence de dispositif de coordination, l'Observatoire des droits de la femme n'est toujours pas pleinement opérationnel. Néanmoins, il a accompli un certain nombre de tâches, notamment l'élaboration d'un rapport sur l'accès des femmes aux postes de décision en Côte d'Ivoire et l'organisation de 5 séances de sensibilisation aux droits de l'homme et de renforcement de ses capacités à l'intention des femmes candidates ainsi que des séances d'information des femmes sur leurs droits politiques et les moyens de promouvoir l'égalité des sexes.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 18 stages de formation et de remise à niveau sur les droits de l'homme à l'intention de 8 000 membres de l'armée, de la police et de la justice ivoiriennes, traitant en particulier des droits fondamentaux des femmes et des enfants ainsi que des droits humains dans le cadre des élections	14	Des stages de formation et de remise à niveau axés sur les droits de l'homme et les élections ont été organisés. Du fait des mauvaises conditions de sécurité dans de nombreuses parties du pays et de l'impossibilité de réaffecter des fonctionnaires dans la zone contrôlée par les Forces nouvelles, les stages destinés au personnel civil de l'administration judiciaire n'ont pu être effectués comme prévu.
Diffusion publique de rapports semestriels faisant le point sur la situation des droits de l'homme dans tout le pays et signalant les cas de violations graves aux autorités de police et de justice	Oui	2 rapports publics ont été élaborés, dont 1 sur la situation des droits de l'homme dans le contexte des importants troubles de l'ordre public qui se sont produits en février 2010, lequel a été communiqué au Gouvernement et publié le 26 août 2010.

Rapports trimestriels sur les violations graves des droits de l'homme en Côte d'Ivoire à l'intention du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)

Rapports bimestriels au Groupe de travail du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1612 (2005) sur les violations graves et les sévices commis sur la personne d'enfants touchés par le conflit armé

Campagne d'information et de sensibilisation de l'opinion aux questions relatives aux droits de l'homme grâce à 40 émissions radiophoniques hebdomadaires sur les droits de l'homme et les droits fondamentaux des femmes et des enfants, la participation à 4 débats télévisés sur les droits de l'homme, l'impression et la distribution de 100 000 tracts et dépliants, 6 points de presse sur les droits de l'homme avec les médias et la diplomatie, la publication tous les 6 mois sur le site Web de l'ONUCI d'un rapport public sur la situation des droits de l'homme dans tout le pays, des activités de sensibilisation, y compris 5 journées des droits de l'homme, 4 documentaires télévisés d'une demi-heure sur les droits de l'homme, la célébration de la Journée internationale de la femme (500 affiches et 1 000 banderoles) et de l'anniversaire de l'adoption des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, en coopération avec le Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales ainsi qu'avec la société civile (1 000 affiches et 5 000 dépliants)

Oui Des rapports trimestriels sur la situation des droits de l'homme ont été présentés au Conseil de sécurité.

Oui 5 rapports bimestriels ont été communiqués au Groupe de travail du Conseil de sécurité.

5 Des activités de sensibilisation ont été menées pour célébrer la Journée des droits de l'homme, la Journée internationale de la femme, la Journée mondiale de la lutte contre le sida, l'anniversaire de l'adoption des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité et la Journée de l'enfant africain.

Ont été imprimés et diffusés : 5 000 affiches; 5 000 exemplaires de chacun des 2 bulletins d'information parus pour la Journée internationale de la femme en 2009 et 2010, et 5 000 exemplaires de chacun des 2 dépliants célébrant l'adoption des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

40 émissions de radio sur les droits de la femme et de l'enfant ont été réalisées, en particulier une séquence hebdomadaire de 10 minutes sur les droits de l'homme.

4 émissions de télévision (de 30 minutes chacune) ont été réalisées sur les élections, le processus de paix et les droits de l'homme.

La communauté diplomatique a été informée une fois par mois. Aucune réunion d'information n'a été organisée à l'intention des médias en raison du changement de politique de l'Opération sur le partage d'informations relatives aux droits de l'homme avec la presse.

250 panneaux portant sur un thème lié aux droits de l'homme ont été exposés dans l'ensemble du pays.

La non-preuve des élections pendant la période considérée a freiné l'impression d'affiches et de dépliants.

Conseil et appui technique aux institutions nationales chargées de formuler le Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de transposer les dispositions de la résolution 1820 (2008) du Conseil dans ce plan, avec notamment 2 ateliers (200 participants) consacrés à l'application des résolutions dans le contexte ivoirien

Conseiller le Ministère de l'éducation nationale en ce qui concerne l'intégration des droits de l'homme dans les programmes scolaires, notamment en tenant 12 réunions mensuelles avec des représentants du Comité national d'éducation aux droits de l'homme, en organisant un séminaire et en fournissant de la documentation

Création de 100 nouveaux clubs des droits de l'homme dans les écoles et collèges, et renforcement de la capacité des 100 clubs existants par le biais de la formation et de l'assistance technique

Rapport annuel au Conseil de sécurité sur les suites données aux affaires d'infractions graves et de sévices commis sur des enfants

Suite donnée aux conclusions concernant les enfants et le conflit armé en Côte d'Ivoire du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés (S/AC.51/2008/5 et Corr.1) et établissement d'un projet de plan d'action national de lutte contre les violences sexuelles, pour examen par le Gouvernement

Oui L'ONUCI a apporté une assistance technique et des conseils au Ministère de la justice et des droits de l'homme pour la rédaction du Plan d'action national relatif aux droits de l'homme. Une assistance technique a également été prêtée au Gouvernement pour la rédaction et la finalisation de son rapport au titre de l'examen périodique universel.

5 réunions de coopération officielles ont été tenues concernant les 16 jours de mobilisation contre la violence sexuelle et sexiste.

Oui 48 réunions ont été organisées avec le Comité national d'éducation aux droits de l'homme et des documents adaptés ont été fournis.

10 Les directions régionales de l'éducation nationale ont demandé à l'ONUCI de renforcer les clubs des droits de l'homme existants plutôt que d'en créer de nouveaux. 10 nouveaux clubs ont été créés et environ 45 formations et activités de renforcement des capacités ont été organisées pour les clubs existants. Un centre de documentation et d'information sur les droits de l'homme a été créé à l'Université de Cocody.

Oui Le rapport annuel du Secrétaire général sur la suite donnée aux atteintes graves et aux sévices exercés sur la personne d'enfants est paru le 18 décembre 2009.

Oui Suite à la demande formulée par le Gouvernement le 9 septembre 2008, l'ONUCI a présenté le même mois un projet de plan d'action national pour combattre les violences sexuelles. À l'issue de la période considérée, le Gouvernement n'avait toujours pas examiné le document.

Un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a été adopté en novembre 2007 pour la période 2008-2012. Articulé autour de 4 grands axes, il porte notamment sur la prévention et la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles et les mutilations génitales.

Organisation de réunions trimestrielles avec les hauts responsables des Forces de sécurité et de défense, des Forces nouvelles et des milices, dans le cadre du dialogue sur la mise en œuvre et le suivi des plans d'action destinés à mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats et aux autres violations et sévices graves commis contre des enfants

2 Réunions trimestrielles sur les 4 prévues ont eu lieu, une avec les dirigeants des Forces armées des Forces nouvelles et l'autre avec les milices.

La dernière réunion organisée avec les chefs des Forces armées des Forces nouvelles a porté sur les progrès réalisés dans l'application du plan d'action visant à mettre fin aux violences sexuelles et autres sévices commis sur des enfants dans les zones contrôlées par ces forces.

Les Forces armées des Forces nouvelles préféreraient éviter de prendre des engagements sans le concours des nouvelles autorités déployées dans la zone.

Pour ce qui est des milices, une réunion a été organisée à Duékoué avec des responsables des Forces de résistance de Grand Ouest pour aborder les questions relatives à la lutte contre la violence sexuelle. La réunion a été suivie d'une campagne de sensibilisation qui a concerné 150 personnes.

Formation de 500 membres du personnel d'organisations non gouvernementales locales aux enquêtes sur les atteintes aux droits de l'homme et à la collecte des éléments de preuve

1 943 Membres du personnel et volontaires d'organisations non gouvernementales ont été formés aux enquêtes sur les atteintes aux droits de l'homme et à la collecte des éléments de preuve dans tout le pays à la demande des associations locales.

Formation tous les 2 mois de 400 agents de maintien de la paix dans le domaine de la protection de l'enfance, conformément à la résolution 1460 (2003) du Conseil de sécurité

3 587 Agents de maintien de la paix ont reçu une formation sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance en application de la résolution 1460 (2003) du Conseil de sécurité.

Formation de 100 journalistes et professionnels des médias à la problématique hommes-femmes, y compris les violences sexistes, la participation des femmes aux prises de décisions et les dispositions des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

70 Journalistes (dont 42 femmes) ont bénéficié d'une formation sur l'égalité des sexes, les médias et les élections, ainsi que sur la participation des femmes aux prises de décisions.

Formation de 100 responsables d'organisations féminines locales de défense des droits de l'homme autour de la question des violences sexuelles et sexistes

208 Personnes ont reçu une formation sur les droits de l'homme et les violences sexistes dans 5 lieux différents.

Organisation de 7 stages de formation par mois sur la protection de l'enfance pour des organisations non gouvernementales locales et des groupes de la société civile

25 Séances de formation et de sensibilisation ont pu être organisées sur les 84 prévues en raison de la difficulté de mobiliser des parties prenantes rarement disponibles. Ces séances ont néanmoins bénéficié à 3 700 participants issus des administrations locales, d'organisations non gouvernementales et de groupes de la société civile.

<p>Organisation de 7 rencontres-débats par mois sur la protection de l'enfance afin de sensibiliser la population localement</p>	<p>26 Des 84 réunions prévues ont pu être organisées compte tenu des problèmes que pose le transport d'un grand nombre de personnes en l'absence de moyens logistiques adaptés. Ces rencontres-débats ont concerné 3 815 personnes au niveau local.</p>
<p>Participation mensuelle aux réunions du groupe thématique sur la parité, auxquelles participent également les représentants des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales locales et du Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, en vue de concevoir des activités communes de promotion de l'égalité hommes-femmes et de créer des synergies pour la prise en compte systématique des problèmes liés à la condition féminine</p>	<p>Oui 12 réunions du groupe thématique sur la parité ont eu lieu, notamment dans le cadre de visites de représentants de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit.</p> <p>3 ateliers ont été organisés pendant les 16 jours de la campagne commune (25 novembre-10 décembre 2009) à laquelle ont participé des militants contre les violences envers les femmes.</p>
<p>Assistance technique au Ministère de la justice et des droits de l'homme, au Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales et à l'Association des femmes juristes en vue de renforcer les capacités de l'Observatoire des droits de la femme, y compris par des programmes de formation de ses membres, des séances d'information et l'aide à la collecte de documentation</p>	<p>Oui 23 séances de formation et de sensibilisation aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance ont été organisées pour 260 participants issus d'organisations non gouvernementales locales et de groupes de la société civile. Plus de 12 réunions se sont tenues dans le cadre du groupe thématique sur les droits de l'homme avec la participation des ministères compétents et des coordonnateurs pour élaborer une stratégie de protection des droits de l'homme.</p> <p>Une séance de formation avec l'Association des femmes juristes a eu lieu sur le mécanisme de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité et les mesures particulières applicables à la Côte d'Ivoire.</p>
<p>Réalisation de 5 projets à effet rapide pour les droits de l'homme, et de 5 projets à effet rapide en faveur des enfants et de l'égalité hommes-femmes</p>	<p>5 Projets à effet rapide axés sur les droits de l'homme, l'enfance et l'égalité hommes-femmes ont été menés à bien.</p>

Réalisation escomptée 3.2 : Amélioration de la situation humanitaire en Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

3.2.1 Augmentation du nombre d'hôpitaux et de centres médicaux rouverts dans le nord et l'ouest du pays (2007/08 : 567; 2008/09 : 750; 2009/10 : 775)

113 hôpitaux et centres médicaux ont été rouverts. Ce nombre a été moins élevé que prévu pour deux raisons principales : les bâtiments détruits n'avaient pas été reconstruits et le redéploiement de l'administration n'avait pas été achevé dans le nord et l'ouest du pays.

3.2.2 Augmentation du nombre de personnes déplacées de retour dans leur région d'origine, dans l'ouest du pays (2007/08 : 61 432; 2008/09 : 25 000; 2009/10 : 15 000)	10 960 personnes déplacées sont retournées dans leur région d'origine, dans l'ouest du pays (régions du Moyen Cavally et des 18 Montagnes), de juillet 2009 à juin 2010. Certaines n'étaient guère disposées à rentrer chez elles du fait de l'insécurité et de l'absence de services sociaux de base dans leur région.
3.2.3 Augmentation du nombre de réfugiés libériens de retour au Libéria (2007/08 : 4 498; 2008/09 : 78 750; 2009/10 : 5 500)	Le HCR a assuré le rapatriement librement consenti de 849 réfugiés libériens (soit 391 familles) de juillet 2009 à juin 2010. Les familles installées dont les enfants étaient scolarisés ne souhaitaient pas rentrer au Libéria en raison de problèmes sociaux ou de sécurité.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 20 réunions du Comité interinstitutions de coordination humanitaire à Abidjan et sur le terrain afin de coordonner l'action humanitaire des Nations Unies en Côte d'Ivoire	11	Des réunions ont été organisées. Les réunions du Comité interinstitutions de coordination humanitaire, tenues sous les auspices du Coordonnateur de l'action humanitaire, ont eu lieu chaque mois, de juillet à décembre 2009, afin d'examiner les questions relatives au rapport sur les besoins humanitaires de base. En janvier 2010, le Comité de coordination élargi a remplacé le Comité interinstitutions de coordination humanitaire et s'est réuni une fois par mois. Onze réunions seulement ont été tenues du fait de la décision des membres du Comité d'en organiser 1 par mois au lieu de 2.
Poursuite et facilitation de la sortie de crise et de la transition de la situation d'urgence humanitaire à la phase de relèvement/développement grâce à l'ouverture de bureaux conjoints de l'ONU sur le terrain	Oui	S'agissant de la sortie de crise et de la transition de la situation d'urgence humanitaire à la phase de relèvement/développement, il a été convenu de modifier le mécanisme de coordination en substituant le Comité de coordination élargi au Comité interinstitutions de coordination humanitaire, ce qui a permis aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies de rencontrer les organisations non gouvernementales internationales, le Gouvernement et d'autres partenaires du développement pour aborder avec eux les questions humanitaires et relatives au développement.
Extension du projet pilote de bureaux conjoints de l'ONU à 2 autres sites, Bouaké et Bondoukou	Oui	Les organismes des Nations Unies en Côte d'Ivoire ont ouvert 2 bureaux auxiliaires conjoints, l'un à Bouaké et l'autre à Bondoukou, lesquels sont opérationnels.

<p>Organisation d'ateliers trimestriels à l'intention des organisations non gouvernementales nationales pour appuyer l'effort national de lutte contre le VIH/sida, en collaboration avec les autorités gouvernementales et ONUSIDA</p>	<p>Oui 2 ateliers de renforcement des capacités ont été créés dans les régions de Denguélé et Worodougou en collaboration avec le Ministère chargé de la lutte contre le sida et ONUSIDA; un atelier a été organisé à Divo pour 40 journalistes, sur leur contribution à la lutte contre le sida, et 2 campagnes de sensibilisation aux risques du VIH/sida ont bénéficié à 40 femmes, 60 jeunes et 60 artistes nationaux.</p>
<p>Établissement de rapports trimestriels conjoints d'évaluation de la situation humanitaire, contenant notamment des informations ventilées par sexe, sur la base des missions d'évaluation de la situation humanitaire effectuées en coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales</p>	<p>Oui Des rapports trimestriels sur l'égalité des sexes, les droits de l'homme et la protection de l'enfance ont été établis à la suite de la visite d'une délégation chargée d'évaluer la situation humanitaire dans l'ouest du pays, en novembre 2009, et d'une mission qui s'est rendue en janvier 2010 à Guiglo, Bondoukou et Bouna dans le même but, ainsi que pour s'assurer de l'action des équipes de suivi et de protection sur le terrain. Entre janvier et juin 2010, aucune mission n'a été programmée du fait du départ du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et de l'arrivée de l'Administrateur, et de la crise politique qui a résulté de la dissolution du Centre de commandement intégré, de celle du Gouvernement, en février, et de la fermeture progressive des antennes régionales du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.</p>
<p>Réunions bimestrielles de sensibilisation et séminaires trimestriels à l'intention des responsables du Gouvernement, de la société civile et de la communauté des donateurs sur la situation des groupes vulnérables et plus particulièrement des femmes et des enfants</p>	<p>Oui Des cas graves de violation des droits de l'enfant ont été examinés lors de réunions de sensibilisation qui se sont tenues régulièrement, au moins une fois tous les 2 mois, et auxquelles ont participé les autorités locales et nationales, les responsables locaux et les représentants de la société civile.</p>
<p>Mise en œuvre de 5 projets à impact rapide visant à améliorer la situation des personnes déplacées ayant regagné leur région d'origine, et de 5 projets à impact rapide concernant le VIH/sida</p>	<p>13 Des projets à impact rapide ont été mis en œuvre, notamment 6 projets d'école dans les régions de retour des déplacés, 7 projets relatifs au VIH/sida dans 6 centres médicaux et un projet communautaire générateur de revenus.</p> <p>Le coût moins élevé que prévu de certains projets a permis de disposer de ressources pour en financer un plus grand nombre.</p>

Composante 4 : processus de paix

26. Pendant la période considérée, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) s'est principalement efforcée de mener à bien l'inscription sur les listes électorales et le processus d'identification, ainsi que de fournir un appui et des conseils aux partenaires de la Commission électorale indépendante et du processus d'identification à l'approche des élections présidentielles, tout en veillant à la légitimité de toutes les composantes des opérations électorales, y compris les préparatifs pour coordonner l'appui de l'Opération aux missions internationales d'observation électorale. Les observateurs électoraux sur le terrain ont aidé la Commission dans ses activités, notamment la tenue de listes électorales légitimes, le traçage des cartes électorales et le renforcement des capacités du personnel d'assistance électorale, selon que de besoin. L'élection présidentielle a été reprogrammée pour le 31 octobre 2010. D'importants progrès ont été faits dans l'exécution des tâches relatives aux élections en vertu de l'Accord politique de Ouagadougou, notamment la réalisation des opérations d'inscription sur les listes électorales et d'identification, la mise en place d'une liste électorale provisoire, le lancement de la procédure de recours électorale et la validation des principaux candidats aux élections présidentielles. L'ONUCI a poursuivi son action d'information et de sensibilisation du public : suivi de la presse ivoirienne et initiatives de développement des médias auxquels l'Opération fournit des informations fiables par l'intermédiaire de ses composantes diffusion et information, veillant ainsi à ce que le processus de paix de la Côte d'Ivoire se poursuive comme prévu et jette les fondations d'une paix durable. L'Opération s'est aussi efforcée d'instaurer un environnement politique positif, notamment en tenant régulièrement des consultations avec les dirigeants politiques ivoiriens et les acteurs du processus de paix

Réalisation escomptée 4.1 : Réunificateurs de la Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.1.1 Participation au processus de paix de toutes les parties ivoiriennes, conformément à la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité

Objectif atteint. Toutes les parties ont appelé leurs sympathisants à participer au processus électoral. Les parties ivoiriennes sont restées fidèles aux engagements pris en faveur de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, à laquelle elles ont contribué au cours de la période considérée.

4.1.2 Augmentation du nombre total de fonctionnaires ayant regagné leur lieu d'affectation dans toute la Côte d'Ivoire (2007/08 : 19 557; 2008/09 : 6 000; 2009/10 : 2 000)

Sur les 24 437 fonctionnaires qui avaient quitté leur lieu d'affectation pendant le conflit, 23 820, représentant 97,5 % du nombre total, ont été réaffectés dans les régions du centre, du nord et de l'ouest du pays. Les 2,5 % restants sont constitués de membres du personnel d'institutions financières (douane, trésor, impôts), judiciaires et pénitentiaires.

4.1.3 Prise en compte des questions relatives aux enfants dans l'application de l'Accord politique de Ouagadougou ainsi que dans les phases de reconstruction et de redressement après le conflit conformément aux résolutions 1314 (2000), 1460 (2003), 1612 (2005) et 1826 (2008) du Conseil de sécurité

Objectif atteint. Dans ce domaine, l'action de l'ONUCI a principalement porté sur les activités de sensibilisation et de mobilisation menées conjointement dans les 2 cas avec des partenaires (le Fonds des Nations Unies pour l'enfance – UNICEF –, les organisations non gouvernementales internationales et les organisations non gouvernementales nationales), ainsi que dans le cadre du Groupe sectoriel de protection et de consolidation de la paix, et d'autres réseaux. Le 22 juillet 2009, l'ONUCI, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UNICEF ont tenu une réunion conjointe avec la Commission nationale des droits de l'homme et lui ont demandé d'inclure dans son rapport les questions relatives à la protection des enfants. Le même mois, en collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires, l'ONUCI, a aidé le Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales à organiser, à Abidjan, une campagne de sensibilisation sur la violence sexuelle. En outre, l'Opération a mené des activités de sensibilisation à grande échelle dans tout le pays, notamment des campagnes et des débats publics visant à alerter la population sur les graves violations des droits des enfants, en particulier à Koria le 20 octobre 2009, à Duékoué le 14 août 2009, à Bondo le 5 février 2010 et à Diabo le 4 mai 2010.

4.1.4 Inclusion des questions relatives aux femmes dans l'application de l'Accord politique de Ouagadougou ainsi que dans la planification de la reconstruction du pays, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans les résolutions 1674 (2006), 1721 (2006), 1765 (2007), 1325 (2000) et 1820 (2008)

Objectif atteint. Formation de 10 référents pour la problématique hommes-femmes dans le domaine électoral et de 200 femmes (en moyenne) sur les questions de représentation féminine dans les élections et de parité hommes-femmes; 7 femmes ont manifesté leur intérêt pour une candidature présidentielle; 1 femme est déclarée candidate à la présidentielle sur les 200 ayant reçu une formation; et 1 document de la base de données sur la représentation des femmes au niveau des postes de direction a été élaboré.

4.1.5 Accès aux émissions de la Radio Télévision ivoirienne dans tout le pays

Grâce à son programme hebdomadaire *Suivi des médias (Media Monitor)*, diffusé en modulation de fréquence, l'ONUCI a contribué à étendre la couverture de la radio télévision nationale à l'ensemble du pays en attirant l'attention sur cette question.

C'est ainsi que, étant donné que les stations de radio locales ont la capacité de diffuser en relais les nouvelles et d'autres programmes de la radio nationale et de la radio ONUCI-FM, l'Opération a également pu contribuer à l'extension de la zone de diffusion en appuyant les stations de radio communautaires, notamment par le biais de la formation, de la distribution de pochettes d'information d'ONUCI-FM aux stations de radio communautaires et de la fourniture d'un appui à des projets à effet rapide pour moderniser certaines de ces stations de radio.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Réunions mensuelles avec des acteurs politiques ivoiriens, le Représentant spécial du Facilitateur et la communauté diplomatique afin d'évaluer l'état de mise en œuvre du processus de paix et d'étudier des moyens de surmonter les difficultés qui se présentent, de formuler des avis et de parvenir à un consensus au sujet de la préparation de la contribution aux mécanismes de suivi de l'Accord politique de Ouagadougou	Oui	L'ONUCI a tenu des réunions mensuelles avec l'ensemble des parties prenantes, afin d'échanger des vues sur le processus de paix.
Réunions mensuelles de l'Organe consultatif international afin d'échanger des points de vue et d'évaluer l'état de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou	Non	Tenue de 2 réunions préparatoires. Bien que, selon l'Accord politique de Ouagadougou, le Comité d'évaluation et d'accompagnement doit se réunir tous les mois, les parties ivoiriennes n'ont pas respecté cette disposition.
Réunions mensuelles avec des responsables gouvernementaux, des groupes politiques et des organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, afin d'évaluer l'état de mise en œuvre du processus de paix, de recueillir des opinions sur le processus de paix et d'encourager le maintien de la participation de toutes les parties prenantes à ce processus	Oui	Au cours de l'année, tenue de 30 réunions avec toutes les parties prenantes afin d'échanger des vues sur la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. Malgré une fréquence variable des réunions portant sur l'évolution de la situation relative au processus de paix, il en a été organisé au moins 2 par mois.
Ateliers trimestriels sur le renforcement des capacités des responsables gouvernementaux, des partis politiques et des organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, à Abidjan et dans les 2 secteurs	Non	Organisation d'un séminaire avec les partis politiques et les organisations de la société civile en vue de créer un cadre d'évaluation du processus électoral. L'ONUCI a organisé 1 atelier sur la prévention des conflits.
Réunions trimestrielles d'un groupe de travail sur les questions transfrontières intermissions composé de représentants de la MINUL, de l'ONUCI, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BNUAO) et du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS)	Oui	Les commandants de force des 4 missions ont tenu des réunions trimestrielles. Les Représentants spéciaux du Secrétaire général des 4 missions se sont aussi réunis 3 fois pendant la période examinée.
Réunions hebdomadaires avec les représentants du Gouvernement ivoirien sur le rétablissement de l'administration centrale et le redéploiement de l'administration publique	Oui	Des réunions hebdomadaires ont été organisées avec les représentants du Gouvernement, notamment ceux du corps préfectoral et des ministères d'exécution concernés, pour appuyer le rétablissement de l'administration centrale et le redéploiement des fonctionnaires.

Réunions bimensuelles avec les représentants du Gouvernement ivoirien en vue d'encourager le rétablissement et l'amélioration dans l'ensemble du pays de l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et l'assainissement

Réunions mensuelles avec la communauté des donateurs en vue de mobiliser un appui coordonné au rétablissement des infrastructures publiques dans le nord, le centre et l'ouest du pays

Réunions mensuelles avec le Ministère de la réconciliation nationale et avec les autorités locales, les organisations non gouvernementales et l'équipe de pays des Nations Unies afin d'encourager des initiatives de cohésion sociale et de règlement des conflits

10 réunions communautaires à travers le pays afin de promouvoir le dialogue, la réconciliation nationale et l'amélioration de la confiance au sein des collectivités

Organisation d'une évaluation de suivi des conclusions du Conseil de sécurité sur les enfants dans le conflit armé en Côte d'Ivoire et rédaction d'un descriptif de projet relatif à la création d'une commission nationale pour les enfants touchés par le conflit en vue de son examen et de son application par les pouvoirs publics

Programmes nationaux d'information et de sensibilisation à l'appui du processus de paix, y compris des émissions radiophoniques dans 5 langues nationales, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des émissions d'actualité, messages et documentaires diffusés sur la télévision d'État, les chaînes internationales et UNIFEED, des points de presse hebdomadaires, la distribution de bulletins d'information mensuels, de panneaux d'affichage (250), de messages publicitaires dans les journaux (4 encarts) et des campagnes de sensibilisation dans chaque région (forums et manifestations de la société civile, manifestations en faveur de la paix dans les écoles et les collectivités au moyen de caravanes scolaires et de caravanes au service de la paix, manifestations sportives pour les jeunes, centres mobiles multimédias), des t-shirts (20 000), des stylos (50 000), des affiches, des dépliants/prospectus (200 000), 12 conférences de

Oui Des réunions hebdomadaires ont été organisées avec les représentants du Gouvernement, notamment ceux du corps préfectoral et des ministères d'exécution concernés, pour appuyer l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation et la santé.

Oui Des réunions mensuelles ont été organisées avec les représentants de la communauté des donateurs.

Oui Tenue de réunions mensuelles avec les représentants du Ministère de la réconciliation nationale et du Ministère de la solidarité et des victimes de la guerre ainsi qu'avec d'autres autorités locales en vue d'appuyer les initiatives de cohésion sociale et de règlement des conflits

10 Des réunions intercommunautaires visant à promouvoir le dialogue, la réconciliation nationale et l'amélioration de la confiance ont eu lieu à Kassoumbarga, Keibly, Iboguhé, Allangoua Ngbessou, Minankro, Bako, Boguedia, Koffikro, Bania et Grand Djourou.

Oui L'ONUCI a présenté au Gouvernement un projet de proposition sur la création d'une commission nationale pour les enfants touchés par le conflit. Au 30 juin 2010, le Gouvernement était toujours saisi de la proposition pour examen.

Oui Les activités d'information et de sensibilisation à l'appui du processus de paix ont porté sur les points suivants : émissions radiophoniques quotidiennes d'ONUCI-FM en français et dans 5 langues locales, 50 points de presse hebdomadaires et production de 4 émissions télévisées sur le développement des médias et le sport, diffusées sur la télévision d'État et les chaînes internationales. Production et diffusion de 12 bulletins d'information mensuels et installation de 250 panneaux d'affichage. Aucun encart publicitaire n'a été inséré dans les journaux en raison du report des élections. Le fait que celles-ci n'aient pas eu lieu a aussi eu une incidence sur l'impression des affiches et des dépliants ainsi que sur la distribution des articles promotionnels.

presse et activités de sensibilisation et 2 séminaires à l'intention des médias, conférences de presse hebdomadaires à l'intention de la population ivoirienne et des médias nationaux et internationaux pour faire comprendre le rôle des forces de l'ONUCI dans le processus de paix

Dépliants sur les enseignements tirés et les pratiques optimales dans les activités d'information destinées à promouvoir une culture de paix

Organisation d'un colloque sur la contribution des médias au redressement après un conflit

Organisation de campagnes de communication sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix avec des personnalités influentes, des chefs coutumiers, des responsables villageois et autres afin de continuer à contribuer à jeter des bases solides pour le processus de paix en produisant 20 000 dépliants/prospectus et 5 000 affiches, des programmes radiophoniques et télévisés et en menant des activités de sensibilisation

Oui L'ONUCI a conçu une plaquette et une brochure consacrées à l'accès à la justice en Côte d'Ivoire et imprimé, en anglais et en français, 5 000 exemplaires d'un livret destiné aux médias, « Les médias ivoiriens à l'épreuve du processus de paix ».

Non La tenue du colloque avec la participation de grands journalistes internationaux est fonction de la date des élections. Il aura lieu environ 2 mois avant les élections, après la publication des listes électorales définitives.

Oui L'ONUCI a encouragé le processus de paix en organisant 5 séminaires régionaux et 21 ateliers avec des personnalités influentes, des femmes, des jeunes et des chefs coutumiers en vue d'inciter la société civile ivoirienne à contribuer à l'instauration d'un contexte électoral paisible; en proposant 6 ateliers de 2 jours avec les représentants de la société civile et les médias afin de promouvoir la cohésion sociale par le biais d'un resserrement de la coopération entre les médias et les acteurs de la société civile; en déployant la caravane artistique pour la paix qui s'est déplacée dans tout le pays; en organisant 12 forums sur la promotion du processus de paix et sur le renforcement des capacités des guides d'opinion en matière de règlement des conflits; et en mettant sur pied des activités sportives dans le cadre de la consolidation de la paix. L'ONUCI a également assuré la promotion du processus de paix par le biais de la couverture radiophonique de ces activités, outre la diffusion, sur ONUCI-FM, de 40 heures de programmes concernant les mécanismes traditionnels de règlement des conflits et de consolidation de la paix; de la production de 15 communiqués de presse sur les initiatives mises sur pied par l'ONUCI en matière de gestion des conflits; de la production et diffusion de 1 500 affiches, et de la distribution de plus de 11 000 articles promotionnels.

Organisation de campagnes de communication avec des associations de jeunes et de femmes pour renforcer encore la contribution de la population ivoirienne à la consolidation du processus de paix grâce à la production de 20 000 dépliants/prospectus et 5 000 affiches, de programmes radiophoniques et télévisés et d'activités de sensibilisation

Rapports mensuels au Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1572 (2004) sur la situation des médias en Côte d'Ivoire

Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide pour appuyer la réconciliation, la sensibilisation et le règlement du conflit dans les zones les plus touchées

Oui L'ONUCI a assuré la promotion du processus de paix en organisant 2 caravanes-écoles; 10 ateliers encourageant la contribution des organisations féminines et des organisations non gouvernementales spécialisées dans la problématique hommes-femmes à un climat électoral de paix; la conception de 2 affiches et la distribution de 5 000 dépliants sur les questions concernant les femmes.

Oui 12 rapports ont été présentés au Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1572 (2004) sur la situation des médias en Côte d'Ivoire

14 Les projets à effet rapide concernant la sensibilisation et la réconciliation ont été mis en œuvre de la façon suivante : 8 au profit des installations scolaires; 2 liés à la fourniture de matériel pour des stations de radio locales; 2 en rapport avec l'eau; 1 portant sur une bibliothèque; et 1 dernier concernant les fournitures médicales.

Le nombre de projets supérieur aux prévisions s'explique par le fait que des crédits ont pu être dégagés par suite du coût plus bas que prévu de certains projets.

Réalisation escomptée 4.2 : Élections ouvertes à tous, libres, justes et transparentes en Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

4.2.1 Fonctionnement de 420 commissions électorales locales et préparation de 11 000 centres d'identification et d'inscription des électeurs/bureaux de vote conformément au programme de la Commission électorale indépendante

Objectif atteint. Les commissions électorales locales fonctionnent et ont servi de centres de recours pendant la période de contestation de la liste électorale provisoire.

4.2.2 Établissement de listes électorales fiables validées par les principaux partis politiques et certifiées par l'ONUCI

Au 30 juin 2010, la liste électorale définitive n'avait pas été établie, la période de contestation de la liste provisoire n'étant pas arrivée à terme.

4.2.3 Distribution par la Commission électorale indépendante du matériel électoral aux 11 000 bureaux de vote

La distribution du matériel électoral n'a pas eu lieu. Au 30 juin 2010, la Commission électorale indépendante n'avait toujours pas publié la carte électorale indiquant les 11 000 bureaux.

4.2.4 Organisation d'élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes, transparentes et conformes aux normes internationales

Les élections ne se sont pas tenues pendant la période à l'examen. Le décret présidentiel n° 2010-207 du 5 août 2010 a fixé au 31 octobre 2010 la nouvelle date du premier tour des élections présidentielles.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Conseils à la Commission électorale indépendante sur les élections législatives dans le cadre de réunions hebdomadaires et de rapports sur le bon fonctionnement des commissions locales de la Commission dans l'ensemble du pays	Oui	Tenue de réunions hebdomadaires avec la présidence de la Commission électorale indépendante; des réunions hebdomadaires ont aussi eu lieu au niveau local entre des responsables de la Commission et des conseillers de l'ONUCI en matière électorale.
Conseils au Gouvernement ivoirien et à la Commission électorale indépendante sur les élections législatives, dans le cadre de réunions hebdomadaires et de rapports sur les directives et les pratiques optimales de mise en œuvre et de viabilité d'un programme général d'éducation des électeurs couvrant successivement toutes les phases du processus électoral	Oui	Tenue de réunions hebdomadaires avec la Commission électorale indépendante visant à fournir des conseils et un appui technique, assorties de réunions, d'ateliers et de mécanismes d'appui complémentaires, selon que de besoin. Des mécanismes de renforcement des capacités ont été fournis aux membres de l'organe chargé de la gestion des élections en fonction des besoins. Des séances de travail ont été organisées avec le groupe de travail chargé de la sensibilisation aux questions électorales et de la diffusion, sur les ondes de la radio de l'ONUCI, des informations relatives à l'éducation des électeurs.
Conseils à la Commission électorale indépendante, dans le cadre de réunions et de rapports hebdomadaires sur l'élaboration, la mise en œuvre et la viabilité d'un programme de formation et de renforcement des capacités de son personnel en ce qui concerne la loi électorale, les procédures opérationnelles, le code de conduite et d'autres aspects du scrutin	Oui	Chaque bureau électoral régional de l'ONUCI a produit un rapport hebdomadaire et tenu des réunions régulières avec les partenaires locaux de la Commission électorale indépendante. Celle-ci a organisé des séminaires relatifs aux élections, en collaboration avec l'ONUCI.
Conseils à la Commission électorale indépendante sur les normes électorales internationales afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'inscription des électeurs, de créer et d'administrer une base de données les concernant, et de pouvoir imprimer, afficher et mettre à jour les listes électorales	Oui	L'ONUCI a continué de fournir à la Commission électorale indépendante des conseils techniques et un appui logistique pour la création et la gestion d'une base de données sur l'inscription des électeurs, ainsi que l'impression, l'affichage et la mise à jour de la liste électorale. L'Opération a participé à des réunions périodiques, telles que les réunions hebdomadaires concernant l'inscription des électeurs, organisées par la Commission ou le Cabinet du Premier Ministre.
Conseils à la Commission électorale indépendante en vue de la conception et de l'acquisition de matériel électoral aux normes électorales internationales, et notamment de bulletins de vote	Oui	Le PNUD est chargé d'acquérir le matériel électoral, sur lequel l'ONUCI a fourni des conseils lors de réunions régulières avec les représentants du PNUD.

Conseils au Gouvernement ivoirien et à la Commission électorale indépendante sur le cadre juridique des élections législatives	Oui Une liste de textes juridiques, de décrets et de lois signés avant les élections présidentielles a été régulièrement tenue à jour et partagée avec la Commission électorale indépendante. L'ONUCI a participé aux séances de travail tenues par la Commission sur les aspects juridiques du processus électoral. Des critères de suivi et d'évaluation de la certification applicables aux élections présidentielles et législatives, et des organes nationaux chargés de ces élections ont été établis; en outre, le mode opératoire de la certification a été adopté.
Participation au traçage des cartes électorales et à la redéfinition des circonscriptions électorales pour les élections législatives par la Commission électorale indépendante	Oui La carte électorale de 2010 n'a pas été officiellement établie en attendant la mise au point de la liste électorale définitive. Les équipes mobiles de l'ONUCI, en coopération avec la Commission électorale indépendante, ont reconnu 10 818 bureaux de vote.
Surveillance du traçage des cartes électorales, de la distribution du matériel et de l'organisation du scrutin	Non Le matériel doit être distribué selon le plan d'appui (60 jours avant le scrutin).
Aide à la Commission électorale indépendante pour le transport de matériel électoral destiné à l'identification et à l'inscription des électeurs et des bulletins de vote conformément au plan d'appui logistique de l'ONUCI	Oui Le matériel d'inscription des électeurs a été envoyé au niveau départemental. Des trousseaux informatiques, un mode d'alimentation sans interruption et des groupes électrogènes ont été expédiés dans les subdivisions locales de la Commission électorale indépendante afin de faciliter le processus d'inscription des électeurs. Le plan d'appui électoral n'a pas été complètement appliqué en raison du report de la date du scrutin.
Renforcement des capacités des homologues de la Commission électorale indépendante (soit plus de 13 000 commissaires et 66 000 responsables des bureaux de vote dans l'ensemble du pays)	Non Chaque bureau électoral régional de l'ONUCI a établi un rapport hebdomadaire et tenu des réunions régulières avec les partenaires locaux de la Commission électorale indépendante. Les responsables des bureaux de vote n'ont pas été désignés par la Commission et n'ont donc pas pu être formés. Les activités de formation des formateurs n'ont pas eu lieu non plus.
Coordination des observateurs électoraux internationaux grâce à un partage de l'information et à une répartition harmonisée et rationnelle des observateurs internationaux dans l'ensemble du pays	Oui Les modalités de la collaboration entre l'ONUCI et les missions d'observateurs internationaux ont été définies le 9 octobre 2009 lors d'une réunion des parties prenantes concernées, notamment des représentants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Electoral Institute of South Africa, de l'Union européenne, du Japon, du Carter Centre et du National Democratic

Conseils aux autorités ivoiriennes en vue de l'élaboration d'un plan de sécurité nationale pour la tenue des élections	<p>Institute for International Affairs. Cependant, l'élection n'ayant pas eu lieu en 2009/10, les mécanismes de coordination n'ont pas été mis en œuvre.</p> <p>Oui À la fin de la période considérée, le Centre national de commandement intégré procédait à la mise au point et à l'adoption du plan de sécurité qui avait été ébauché avec l'appui de l'ONUCI et des forces françaises de l'opération Licorne.</p>
Maintien de la sécurité pendant les élections dans les limites des moyens militaires dont l'ONUCI dispose et dans les zones où elle est déployée	<p>Oui Pendant la période de la procédure délicate de recours, la force a fourni un appui en matière d'escorte et de transport à la Commission électorale indépendante, ainsi que pour l'accompagnement et le transport des registres du Ministère de la justice dans tout le pays, dans le cadre de son appui au processus électoral.</p>
Défense du respect de l'égalité entre les sexes dans le recrutement et le fonctionnement de la Commission électorale indépendante	<p>Oui L'ONUCI a tenu 2 réunions avec le Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales, la Direction de l'égalité et de la problématique des sexes ainsi qu'avec des organisations féminines; 2 réunions ont eu lieu avec des femmes occupant des postes de responsabilité et des groupes politiques féminins; et 8 réunions avec d'autres groupes féminins.</p>

Composante 5 : ordre public

27. L'Opération a continué de s'attacher à rétablir la confiance du public et à améliorer l'image de la police ivoirienne en effectuant régulièrement des patrouilles aux côtés de la police locale, en suivant constamment ses activités et en lui fournissant des services consultatifs en matière de droits de l'homme. Elle s'est attachée principalement à conseiller le Gouvernement ivoirien et à l'aider à mettre au point et à appliquer des processus de réforme du secteur de la sécurité pour la police et la gendarmerie et à encourager l'alignement de processus parallèles dans le redéploiement de l'administration publique. Les unités de police constituées de l'ONUCI ont continué à garantir la sécurité et la liberté de circulation du personnel de l'ONU et à protéger les civils soumis à des menaces imminentes de violence physique. Conformément à la résolution 1528 (2004) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, l'Opération a aidé le Gouvernement ivoirien à rétablir l'autorité du système judiciaire et l'état de droit, y compris le système pénitentiaire, sur l'ensemble du territoire. Les activités menées en 2009/10 par l'Opération pour rétablir l'ordre public ont principalement consisté à soutenir, d'une part, le redéploiement des effectifs chargés des questions relatives à la justice et aux élections et, d'autre part, le renforcement du système de justice ivoirien. Les grandes priorités dans le domaine du redéploiement pendant la période à l'examen visaient à contrôler le redéploiement dans le nord du pays des effectifs chargés des questions de justice, y compris des questions pénitentiaires; à donner des conseils aux interlocuteurs nationaux sur les questions de redéploiement des systèmes pénitentiaire et de justice; et à suivre la phase judiciaire de la procédure d'appel de

la liste des personnes admises à voter. Dans le domaine du renforcement du système judiciaire, la priorité a été de travailler en étroite coopération avec les donateurs et le Ministère de la justice et des droits de l'homme afin qu'ils soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre de projets visant à renforcer les capacités des systèmes pénitentiaire, judiciaire et de formation juridique. Pour ce faire, des réunions et consultations ont été tenues régulièrement avec les autorités compétentes, des conseils ont été donnés et des ateliers et séminaires organisés. L'ONUCI a réussi à réaliser en grande partie ses objectifs prioritaires dans les deux domaines. Toutefois, les résultats obtenus dans certains domaines n'étaient que partiels à la fin de la période considérée, ce qui s'explique principalement par l'insuffisance des effectifs en interne conjuguée au fait que les organisations partenaires ou les interlocuteurs nationaux ont pris du retard dans l'exécution des activités alors que l'ONUCI comptait fortement sur eux.

Réalisation escomptée 5.1 : Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la Police nationale et de la gendarmerie ivoirienne, d'une capacité opérationnelle durable

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.1.1 Approbation et mise en œuvre d'un plan de réforme et de restructuration des forces de police et de gendarmerie ivoiriennes par la Cellule mixte de coordination de la réforme du secteur de la sécurité

Un groupe de travail créé par le Premier Ministre, composé de représentants des institutions de maintien de l'ordre, de l'ONUCI et de partenaires multilatéraux, a commencé à élaborer un plan de réforme et de restructuration. Depuis septembre 2008 toutefois, ses séances de travail ont été interrompues car les partenaires locaux ont rencontré des problèmes de financement. Les mesures prises en vue de relancer les activités du groupe n'ont pas abouti.

5.1.2 Création de bureaux spécialisés dans les questions féminines ou d'unités d'appui familial dans les commissariats de police pour s'occuper des victimes de la violence sexuelle et sexiste afin de faciliter l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

L'indicateur se rapportait à l'élaboration d'une stratégie globale, objectif qui n'était pas réalisé au 30 juin 2010. L'ONUCI a continué de sensibiliser les interlocuteurs nationaux compétents aux questions liées à la violence sexuelle et sexiste.

5.1.3 Augmentation à 25 % du nombre de femmes dans la police et la gendarmerie (2008/09 : 20 % ; 2009/10 : 25 %)

À la mi-2010, la police comptait en tout 16 943 membres, dont 11 % étaient des femmes; la gendarmerie nationale ne comptait aucune femme.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Visites quotidiennes de 12 préfectures de police, de 10 districts de police, de 94 commissariats, de 5 légions, de 21 compagnies, de 6 escadrons et de 182 brigades de la Côte d'Ivoire

Oui Visites quotidiennes de 14 préfectures de police, de 10 districts de police, de 94 commissariats, de 6 légions, de 21 compagnies, de 6 escadrons et de 182 brigades de la Côte d'Ivoire

Organisation de 100 cours de mise à niveau pour rappeler aux officiers de police et de gendarmerie les principes admis sur le plan international concernant diverses questions

36 500 jours de patrouille (2 observateurs de la Police des Nations Unies par patrouille pour 50 équipes de patrouille pendant 365 jours) aux fins de surveillance et d'encadrement dans l'ensemble du pays

Fourniture de conseils quotidiens aux services nationaux chargés du maintien de l'ordre sur les opérations policières, les enquêtes, la surveillance policière de proximité et les unités spécialisées (accidents de la route, sécurité des aéroports)

Conduite chaque mois de 300 escortes de sécurité dans tout le pays à l'intention du personnel et d'organismes des Nations Unies

Fourniture de conseils quotidiens au Centre de commandement intégré pour la réforme et la restructuration de la Police nationale et de la gendarmerie

Organisation d'un suivi des activités de réforme et de restructuration de la police et de la gendarmerie conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la réforme et la restructuration des Forces de défense et de sécurité

Organisation d'une campagne de lutte contre la corruption, notamment dans le cadre de 2 ateliers à l'intention de la Police nationale et de la gendarmerie

Organisation de 2 séances de formation spécialisée en cours d'emploi par semaine/poste sur la violence sexiste à l'intention du personnel chargé des bureaux spécialisés dans les questions féminines et des bureaux d'appui familial dans la zone contrôlée par les Forces nouvelles, conformément à la création d'unités spécialisées qui a été

100 cours de mise à niveau ont été organisés au siège de l'ONUCI, à Grand-Bassam et à l'École de police; plusieurs DVD interactifs sur le rôle des agents de la police judiciaire dans les enquêtes ont été créés à l'appui de ces cours.

35 557 Organisation de 35 557 jours de patrouille dans tout le pays.

Cet écart à la baisse est dû aux tâches supplémentaires effectuées, comme celles liées aux escortes, aux contrôles du respect de l'embargo, aux obligations électorales, aux audiences foraines et aux autres missions spéciales. Le nombre de patrouilles a donc dû être réduit.

Oui Des conseils ont été fournis tous les jours dans le cadre de visites quotidiennes de routine des unités opérationnelles et de la formation spécialisée sur des sujets comme le contrôle de la circulation, la police de proximité et les enquêtes criminelles.

2 536 Le nombre d'escortes effectivement organisées a été inférieur aux prévisions car elles ne l'ont été que sur demande.

Oui 3 membres de la Police des Nations Unies ont été mis à la disposition du Centre de commandement intégré en qualité d'officier de liaison et de conseiller technique pour dispenser des conseils sur la réforme et la restructuration de la Police nationale et de la gendarmerie.

Oui Bien que le Groupe de travail sur la réforme et la restructuration des Forces de défense et de sécurité n'ait pas mené de travaux, plusieurs projets ont été entrepris parallèlement aux différentes séances de formation spécialisée.

2 Des ateliers ont été organisés pour préparer l'adoption d'un code de conduite de la police et la formation de toutes les institutions chargées du maintien de l'ordre. Un DVD interactif a été produit à l'appui de ces ateliers.

2 Des séances de formation en cours d'emploi ont été organisées à l'intention de 45 membres des Forces de défense et de sécurité ivoiriennes.

Le personnel déployé dans la zone contrôlée par les Forces Nouvelles n'a pas reçu la formation prévue sur la violence sexiste en raison essentiellement de l'absence de proposition

recommandée dans les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

concrète de la part des Forces nouvelles à cette fin.

Des séances de formation sur la violence sexiste ont été conduites à Bouna, Bondoukou, Man, Korhogo et Danané.

Réalisation escomptée 5.2 : Rétablissement de l'autorité du pouvoir judiciaire et des institutions garantes de l'état de droit (y compris les établissements pénitentiaires) dans toute la Côte d'Ivoire

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

5.2.1 Adoption et application par le Gouvernement d'un plan de réforme de la justice pénale et du système pénitentiaire, et adoption notamment d'une législation de base ainsi que de règles et règlements internes

Le Gouvernement a élaboré un plan de réforme de la justice pénale et du système pénitentiaire. Aucune législation n'a été adoptée bien que des projets de loi aient été élaborés par le Ministère de la justice et des droits de l'homme. Trois directives générales pour les prisons portant sur les mesures disciplinaires, l'utilisation d'entraves et la marche à suivre en cas de décès, ont été adoptées.

5.2.2 Pleine capacité opérationnelle de 11 tribunaux dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire

8 des 11 tribunaux du nord ont rouvert et fonctionné partiellement. Le tribunal de première instance de Man et le tribunal auxiliaire de Katiola ont rouvert mais ont dû fermer à la suite des émeutes de février 2010 qui ont contraint plusieurs magistrats à abandonner leurs postes. La cour d'appel de Bouaké n'a pas réussi à réunir un nombre suffisant de juges et n'a donc pas repris ses activités.

5.2.3 Pleine capacité opérationnelle de 11 prisons dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire

5 établissements pénitentiaires se trouvant sous l'autorité des Forces nouvelles (FN) ont fonctionné avec des capacités limitées dans les préfectures du nord. Aucun établissement placé sous l'autorité du Gouvernement n'a rouvert pendant la période à l'examen. Tous les directeurs de prison et les membres du personnel pénitentiaire ont été nommés. Toutefois, compte tenu d'une série de problèmes logistiques et administratifs, les prisons du nord sont restées sous le contrôle des FN.

5.2.4 Diminution du nombre de décès chez les détenus (2007/08 : 127; 2008/09 : 190; 2009/10 : 175)

147 décès de détenus ont été signalés pendant la période à l'examen, dont 144 dans le sud et 3 dans le nord.

5.2.5 Augmentation du nombre de libérations conditionnelles (2007/08 : 194; 2008/09 : 150; 2009/10 : 170)

43 prisonniers ont été libérés sur parole pendant la période à l'examen.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Fourniture de conseils dans le cadre de consultations mensuelles avec les autorités ivoiriennes concernant la réforme du système

Oui Des conseils ont été fournis dans le cadre de consultations mensuelles avec le Ministère de la justice et des droits de l'homme. Par ailleurs, des

judiciaire, notamment sous forme d'avis et d'aide sur les modifications à apporter à la législation et l'adoption de nouvelles lois

projets portant sur les domaines judiciaire et pénitentiaire ont été élaborés avec le Ministère de la justice et les donateurs bilatéraux, et des conseils techniques ont été dispensés pour en faciliter la mise en œuvre. Ces projets visaient à renforcer les moyens de l'institut national de formation judiciaire, à améliorer la formation universitaire et les connaissances en droit, à améliorer l'accès à la justice, à élaborer un système de justice relatif au commerce, à lutter contre la corruption et le racket parmi les forces de sécurité et à améliorer les conditions de détention dans les prisons.

2 rapports au Ministère de la justice sur le rétablissement de 11 tribunaux dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire et le respect des normes internationales dans la procédure pénale

Non Un rapport a été élaboré sur le rétablissement du système judiciaire dans le nord. Un rapport portant sur les recommandations faites à l'occasion d'une table ronde sur la justice transitionnelle dans le nord organisée par l'ONUCI et à laquelle ont participé des magistrats, des membres du Centre de commandement intégré (CCI) et des directeurs de prison a été établi et remis au Ministre de la justice.

Fourniture de conseils au Gouvernement sur la planification du redéploiement du système pénitentiaire dans le nord de la Côte d'Ivoire, notamment sur les effectifs, la sécurité et l'administration des prisons ainsi que sur le personnel de tutorat assigné aux prisons dans le nord

Oui Des conseils ont été fournis à la Direction de l'administration pénitentiaire pour le rétablissement du système pénitentiaire dans la partie nord de la Côte d'Ivoire.

Fourniture de conseils dans le cadre de consultations hebdomadaires avec l'administration pénitentiaire dans le sud et l'administration pénitentiaire nationale concernant l'élaboration, l'application et le suivi de procédures d'exploitation types (ou autres règlements internes) conformes aux normes internationales sur le traitement des prisonniers

Oui L'ONUCI a tenu des consultations hebdomadaires sur l'application des procédures d'exploitation types avec des membres du personnel pénitentiaire des prisons d'Adzopé, Grand-Bassam, Abidjan, Dabou, Aboisso, Daloa, Bouaflé, Soubré et Dimbokro.

Organisation de périodes de formation sur place d'une durée de 6 jours à l'intention de 450 membres du personnel pénitentiaire dans les 22 prisons situées dans le sud du pays concernant les règles, les règlements et les méthodes de fonctionnement types pour l'administration des prisons et les droits des prisonniers

1 Période de formation organisée pour les directeurs et les sous-directeurs de 22 prisons du sud du pays. Il n'a pas été possible d'exécuter le produit prévu par manque de personnel.

Organisation de périodes de formation sur place d'une durée de 10 jours à l'intention de 200 membres du personnel pénitentiaire dans les 11 prisons situées dans le nord du pays concernant la sécurité et l'administration des prisons, les droits des prisonniers, le traitement des femmes et des jeunes détenus

Fourniture d'une aide au Gouvernement pour sensibiliser la population aux questions juridiques, notamment en organisant 2 ateliers sur les droits des victimes et la garde à vue, en distribuant 1 000 affiches aux postes de police, écoles, hôpitaux notamment et en améliorant l'accès à la documentation juridique grâce à l'ouverture d'une salle de lecture publique

Fourniture d'une aide au Gouvernement afin d'améliorer l'accès des juristes professionnels à la législation, à la jurisprudence et à d'autres documents juridiques pertinents, notamment en organisant 10 consultations avec le Ministère de la justice, le Centre de documentation juridique, la communauté des donateurs et les spécialistes du système judiciaire concernant la mise en place d'un mécanisme de distribution aux tribunaux, aux bureaux des procureurs, aux centres de documentation juridique, aux établissements d'enseignement et aux bibliothèques

Fourniture d'une assistance au Gouvernement concernant la mise en place d'un système d'éducation efficace pour les questions juridiques, judiciaires et pénitentiaires, notamment à l'institut de formation judiciaire, au centre de formation du barreau, à l'académie pénitentiaire et aux facultés de droit, en organisant avec le Ministère de la justice, l'administration pénitentiaire nationale, le Centre de documentation juridique, le barreau, la communauté des donateurs et autres établissements d'enseignement et acteurs du système judiciaire des consultations/séances de travail bimensuelles sur les programmes d'enseignement, la teneur des programmes d'études, les supports éducatifs et les questions connexes

1 Période de formation organisée pour les directeurs et les sous-directeurs de 11 prisons du nord du pays. Il n'a pas été possible d'exécuter le produit prévu par manque de personnel.

Oui Une salle de lecture publique a été ouverte. 30 000 brochures et 750 affiches destinées au grand public ont été imprimées. Elles contenaient des informations sur les procédures à suivre pour l'obtention des documents fréquemment demandés aux tribunaux (certificats de nationalité, par exemple). Trois ateliers ont été tenus avec l'appui de l'organisation non gouvernementale Transparency Justice (à Korhogo, à Bouaké et à Daloa) pour sensibiliser la population aux questions juridiques.

Non Cette activité a été abandonnée. À la place, l'Opération a entrepris la surveillance de la phase judiciaire des différends portant sur les listes électorales et la rédaction de manuels et de conseils destinés au Gouvernement sur la manière de les traiter.

Oui L'ONUCI a aidé l'institut national de formation judiciaire à renforcer les capacités de son école nationale de la magistrature, de son école nationale de greffiers, de son école nationale du personnel pénitentiaire, et de son école nationale d'éducateurs spécialisés.

L'Opération a également aidé l'école nationale du personnel pénitentiaire et l'administration nationale pénitentiaire à élaborer des programmes d'enseignement et d'études. L'Opération a aidé les facultés de droit des universités ivoiriennes par la mise en œuvre de 2 projets à effet rapide qui ont fourni des livres à leurs bibliothèques de droit. L'Opération a également élaboré un projet visant à renforcer les compétences des professeurs de droit ivoiriens.

Fourniture d'une aide au Gouvernement pour apprendre au personnel judiciaire à adopter une approche axée sur les victimes pour traiter des affaires de violence sexiste grâce à l'élaboration d'un manuel ou de directives et à l'organisation de 2 ateliers à l'intention de 120 officiers de la police judiciaire, juges, avocats, procureurs, médecins légistes et représentants d'organisations non gouvernementales

Non L'ONUCI a aidé à l'organisation d'un atelier destiné au personnel judiciaire, aux organisations non gouvernementales et aux représentants des institutions gouvernementales et consacré à l'élaboration de stratégies pour traiter les affaires de violence sexuelle, et notamment de prostitution infantile.

L'ONUCI a mené des activités de sensibilisation auprès du public et tenu des réunions avec les autorités judiciaires sur les mutilations génitales féminines dans la région de Man.

Les initiatives se sont avérées plus difficiles à réaliser que prévu. Pour que les campagnes de sensibilisation soient efficaces, l'ONUCI a commencé par étudier les normes de la région en vue d'adapter les stratégies locales. Il a été nécessaire de recueillir des données et des statistiques avant d'apporter une solution à la question.

Organisation d'un séminaire à l'intention de 150 greffiers sur la tenue des archives des tribunaux civils et commerciaux

Non De concert avec le Ministère de la justice et des droits de l'homme et l'Union européenne, l'ONUCI a rédigé un rapport sur la réorganisation, la modernisation et la mise en œuvre de réseaux informatiques pour les greffes de certaines juridictions.

Il reste à créer un groupe de travail chargé d'élaborer des documents de fond destinés au séminaire. Le groupe de travail ne pouvait être créé avant la publication d'un décret ministériel, qui a eu lieu en août 2010.

Organisation de 2 séminaires à l'intention de 150 officiers de la police judiciaire, procureurs et avocats au sujet de la garde à vue

1 Le séminaire a été organisé par l'ONUCI pour Yopougon, une banlieue d'Abidjan, et il a rassemblé 50 procureurs et officiers de police judiciaire. L'ONUCI a élaboré des modules de formation pour les officiers de police judiciaire, qui seront mis en place à l'école nationale de police.

Fourniture de conseils au Gouvernement sur le règlement de différends portant sur la restitution de terres et d'autres biens aux personnes déplacées à leur retour grâce à la révision de la procédure d'examen des litiges fonciers et immobiliers, le règlement des différends et la restitution, et fourniture de conseils également aux autorités sur les pratiques internationales optimales en matière de retour, de réinstallation et de restitution des biens

Oui La portée du travail de l'Opération sur les questions foncières a dépassé les cas concernant uniquement les personnes déplacées pour englober les litiges fonciers au sens large. L'ONUCI a participé régulièrement au groupe de travail sur la protection et la cohésion sociale qui se composait de l'équipe de pays des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales internationales et de représentants du Gouvernement. L'ONUCI a donné des conseils

	relatifs à l'application de la loi sur le droit foncier rural de 1998 et sur le rétablissement de la justice dans le cadre des questions foncières.
Organisation de 208 visites de prison dans l'ensemble du pays pour observer la gestion des prisons et les conditions de détention, en particulier des femmes et des mineurs, afin d'assurer le suivi des mesures prises, de fournir des conseils et de faire rapport à ce sujet au Gouvernement ivoirien	217 Visites de prison effectuées (167 dans le sud du pays et 50 dans le nord)
Organisation de 5 ateliers sur le VIH/sida et sa prévention à l'intention de 250 membres du personnel pénitentiaire et détenus	7 Les ateliers ont été organisés dans 7 prisons et ce sont au total 436 détenus et 32 membres du personnel pénitentiaire qui ont été sensibilisés au VIH/sida.
Exécution de 5 projets à effet rapide afin de contribuer au renforcement de la justice et du système pénitentiaire	5 Les projets à effet rapide ont été exécutés, dont 3 sur la réhabilitation et la rénovation des centres pénitentiaires et 2 sur l'accès à la justice.

Composante 6 : appui

28. La composante appui comprend les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de l'Équipe déontologie et discipline. Pendant la période considérée, l'ONUCI a terminé la construction de locaux en dur et d'hébergements destinés aux contingents sur les sites de redéploiement d'Adzopé, Divo, Toulepleu (extension), San-Pedro (extension) et Bouna (transfert), mais pas sur le site d'Issia, le projet ayant été annulé. Afin de soutenir le renforcement supplémentaire des effectifs militaires pendant les élections, l'ONUCI a en outre construit, à Yamoussoukro, un hélicoptère qu'elle a achevé en mars 2010. Le ragrément de l'aire de trafic de l'aéroport de la base militaire d'Abidjan a aussi été achevé, en novembre 2009.

29. Pendant la période considérée, l'ONUCI a continué de fournir un appui logistique important à la Commission électorale indépendante pour la préparation des élections. Début juillet 2009, après l'identification générale des électeurs et afin de faciliter le traitement des données, l'ONUCI a fourni neuf groupes électrogènes pour alimenter en électricité les principaux centres de coordination. L'Opération a diffusé la liste électorale provisoire auprès de l'ensemble des 415 commissions électorales locales dans tout le pays, et de 774 centres d'inscription/bureaux de vote à Abidjan, à l'aide de plus de 250 véhicules et de plusieurs avions cargo; elle a aussi acheminé vers les commissions électorales locales 400 kits informatiques (28 tonnes) et 52 groupes électrogènes (6,7 tonnes) achetés par le PNUD en vue de faciliter le traitement des recours formés concernant la liste électorale provisoire. Le 8 octobre 2009, l'ONUCI a assuré l'acheminement de 516 tonnes de matériel électoral – à savoir 25 000 urnes, 60 000 écrans de vote et 50 000 kits électoraux conditionnés dans 76 conteneurs – depuis le port d'Abidjan vers les deux principaux entrepôts de distribution de la Commission électorale indépendante, à Yamoussoukro et Abidjan; elle a en outre poursuivi la remise en état de ces deux entrepôts afin qu'ils soient davantage opérationnels pour la distribution du matériel électoral pendant les élections.

Réalisation escomptée 6.1 : Fourniture d'un soutien plus efficace à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

*Indicateurs de succès prévus**Indicateurs de succès effectifs*

6.1.1 Achèvement à raison de 100 % des projets de rénovation et de reconstruction de tous les bâtiments indispensables pour que l'Opération satisfasse aux normes minimales de sécurité opérationnelle

100 % des troupes ont bénéficié d'un hébergement en dur.

6.1.2 Maintien du nombre moyen de cas de paludisme signalés parmi le personnel de l'ONUCI à 2 cas par mois (2007/08 : 8 cas par mois; 2008/09 : 2 cas par mois; 2009/10 : 2 cas par mois)

3 cas de paludisme par mois ont été signalés. Cette augmentation du nombre de cas est due aux pluies violentes de 2009/10, la saison des pluies cette année-là ayant été particulièrement longue, ce qui a rendu difficile la prévention du paludisme.

6.1.3 Maintien du nombre d'accidents de la route à pas plus de 4 pour 100 véhicules (2007/08 : 3 accidents; 2008/09 : 4 accidents; 2009/10 : 4 accidents)

Objectif atteint. Moyenne mensuelle de 3 accidents pour 100 véhicules

*Produits prévus**Produit(s) exécuté(s) :**oui/non ou nombre**Observations***Amélioration des services**

Achèvement de la rénovation des bâtiments et infrastructures de la mission afin qu'ils répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle

Non Les travaux de rénovation et de construction des infrastructures à San-Pedro ont été menés à bien. À Divo, les travaux de construction, qui étaient en cours, devraient être terminés fin septembre 2010 au plus tard.

Organisation d'un programme de prévention du paludisme à l'intention des observateurs militaires, de la Police des Nations Unies et du personnel civil à Abidjan, Bouaké et Daloa

Oui Des émissions pédagogiques ont été diffusées périodiquement à l'intention de l'ensemble du personnel de l'ONUCI, qui a aussi suivi des programmes éducatifs sur le paludisme et bénéficié de séances de formation sur cette maladie pendant la formation initiale.

Nouvelle application d'un programme plus rigoureux de conduite à l'intention des chauffeurs, alliée à l'organisation de campagnes de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière et à l'imposition de sanctions pour les contraventions enregistrées par le système CarLog (suspension ou retrait du permis de conduire)

Oui Des campagnes de sensibilisation des conducteurs à la sécurité routière ont été diffusées et mises en ligne chaque trimestre sur le site intranet de l'Opération.

18 permis de conduire temporaires et 6 permis de conduire permanents ont été retirés pour excès de vitesse; 45 permis de conduire temporaires et 6 permis de conduire permanents ont été retirés suite à des accidents.

Militaires, personnel de police et personnel civil

Déploiement, relève et rapatriement jusqu'en octobre 2009 de 7 915 militaires en moyenne et de 7 250 militaires à partir de novembre 2009, et de 200 observateurs militaires, 450 membres de la Police des Nations Unies et 750 membres des unités de police constituées

Stockage de 1 000 tonnes et fourniture de 600 tonnes de rations par mois, et gestion d'une réserve de 21 jours de rations de combat, représentant au total 171 000 rations et 770 000 litres d'eau pour les membres des contingents militaires et des unités de police constituées dans 40 emplacements

Administration de 1 514 membres du personnel civil en moyenne, soit 479 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 723 administrateurs recrutés sur le plan national, 301 Volontaires des Nations Unies, 12 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 8 membres du personnel fourni par des gouvernements

Formulation de recommandations sur les écarts de conduite dans un délai d'un mois après la réception du rapport d'enquête; envoi d'observations au commandant de la Force et au Chef de la Police à l'issue des missions d'établissement des faits par le Groupe déontologie et discipline et suivi de leur mise en œuvre par le commandant de la Force et le Chef de la Police

Organisation à l'intention de 600 membres du personnel de 4 cours trimestriels de formation sur les thèmes ci-après : compétences en matière de gestion, travail en équipe, souci du service à la clientèle, organisation des carrières et gestion des conflits à Abidjan, Daloa et Bouaké; 22 cours d'initiation pour 220 membres de la Police des Nations Unies; 24 cours d'initiation en anglais et en français pour un total de 480 membres du personnel civil et officiers d'état-major; 12 cours de formation sur le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) pour 240 membres du personnel civil; et 26 cours d'initiation et de formation d'instructeurs en matière de prévention de l'exploitation et des abus sexuels pour 1 120 officiers militaires du contingent à Abidjan, Daloa et Bouaké

Oui Déploiement, relève et rapatriement d'une moyenne effective de 7 111 militaires, 192 observateurs militaires, 406 membres de la Police des Nations Unies et 747 membres des unités de police constituées

Oui Les rations ont été stockées et fournies chaque mois comme prévu.

Non Administration, en moyenne, de 394 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 686 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 289 Volontaires des Nations Unies, 18 membres du personnel temporaire et 7 membres du personnel fourni par des gouvernements

Non En un mois, sur 23 cas, des recommandations sur les écarts de conduite ont été formulées pour 18 cas. Le Groupe déontologie et discipline a formulé des observations à l'issue des missions d'établissement des faits à l'intention du commandant de la Force et du Directeur de la Police, qui les ont mises en œuvre.

Oui 352 membres du personnel ont bénéficié de 16 sessions de formation sur les compétences en matière de gestion et d'organisation des carrières à Abidjan, Daloa et Bouaké; 1 366 membres du personnel ont reçu des cours d'anglais, de français et d'arabe; 24 cours d'initiation ont été dispensés à 237 membres de la Police des Nations Unies; 27 séances d'initiation et de formation ont été organisées à l'intention de 386 membres du personnel civil et officiers d'état-major; 17 sessions de formation sur le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) ont été suivies par 92 membres du personnel; 52 sessions d'initiation et de formation sur les thèmes de l'exploitation et de la violence sexuelles ont été organisées à l'intention de 2 032 militaires du contingent, y compris pour former les formateurs à la prévention de tels fléaux; 57 sessions de

prévention de l'exploitation et de la violence sexuelle ont été organisées à l'intention de 421 officiers militaires et de 324 membres de la Police des Nations Unies à Abidjan, Daloa et Bouaké.

Installations et infrastructures

Entretien et remise en état de locaux destinés au personnel militaire et aux unités de police constituées, de locaux destinés au personnel de Police des Nations Unies et aux bureaux de l'ONUCI dans 58 emplacements

Oui Il a été donné suite à 7 520 demandes de travaux, dans 54 emplacements.

Étant donné que l'ONUCI en est à sa sixième année d'existence, le nombre de demandes de travaux a augmenté avec la nécessité croissante d'effectuer des réparations et d'assurer l'entretien.

Le nombre de locaux entretenus et remis en état, inférieur aux objectifs, s'explique par le fait que 2 camps n'ont pas été établis (à Mankono et Issia) et que 2 autres ont été fermés (Loguale et Bangolo).

Fourniture de services d'assainissement, y compris la collecte et l'évacuation des eaux usées et des déchets (50 décharges pour ordures ménagères et 65 fosses septiques)

Oui 100 % des services de collecte des déchets et d'évacuation des fosses septiques ont été assurés.

Exploitation et entretien de 29 systèmes d'épuration de l'eau, d'installations d'embouteillage et systèmes de dosage du chlore (appartenant à l'ONU) dans 17 emplacements

24 Des systèmes d'épuration de l'eau, installations d'embouteillage et systèmes de dosage du chlore appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus dans 16 emplacements.

3 installations de traitement des eaux ont été retournées au stock en raison de la fermeture de camps consécutive à la réduction des effectifs autorisés.

Exploitation et entretien de 284 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 58 emplacements

283 Des groupes électrogènes appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus dans 54 emplacements. Ce chiffre, inférieur aux prévisions, s'explique par la fermeture de 4 camps consécutive à la reconfiguration du déploiement des contingents.

Stockage et fourniture de 3,1 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes

4,4 millions de litres Le produit exécuté, supérieur à l'objectif, résulte du fait qu'il a fallu recourir plus fréquemment que prévu aux groupes électrogènes, compte tenu des interruptions fréquentes et/ou de la mauvaise qualité du service d'électricité fourni par le Gouvernement.

Entretien et remise en état de 35 km de routes et de 15 aérodromes et aires d'atterrissage d'hélicoptère dans 15 emplacements

Non Seulement 9 km de routes ont été réparés car le déploiement et la préparation du site ont été reconfigurés pour permettre le renforcement des

		effectifs militaires en vue des élections, ce qui a conduit à réaliser d'autres travaux de construction non prévus.
		Les travaux de réparation et d'entretien ont été menés comme prévu dans 15 aérodromes et aires d'atterrissage d'hélicoptères.
Entretien et remise en état de 5 parcs de stockage de carburant-aviation dans 5 emplacements	5	Les parcs de stockage de carburant-aviation sont opérationnels dans 5 emplacements.
Transports terrestres		
Exploitation et entretien, dans 3 garages principaux installés sur 3 sites, de 1 144 véhicules appartenant à l'ONU	1 144	Véhicules de l'ONU ont été exploités et entretenus grâce à 9 856 opérations de réparation et d'entretien
Fourniture de 8,5 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports terrestres	6,1 millions de litres	La consommation a été moins élevée que prévu car, du fait de l'amélioration des conditions de sécurité, le recours aux véhicules blindés de transport de troupes a été moindre
Transports aériens		
Exploitation et entretien de 4 avions et de 8 hélicoptères (3 hélicoptères de type militaire, 1 hélicoptère doté d'une capacité de recherche et de sauvetage et 4 hélicoptères loués dans le cadre de contrats commerciaux) sur 3 sites (Abidjan, Bouaké et Daloa) et exploitation temporaire de 1 avion et de 6 hélicoptères	12	4 avions (dont 1 Boeing 757 partagé avec la MINUL, qui en est propriétaire à 60 %) et 8 hélicoptères (5 loués dans le cadre de contrats commerciaux et 3 détenus en application d'une lettre d'attribution, dont 1 hélicoptère militaire doté d'une capacité de recherche et de sauvetage), ont été exploités et entretenus sur 3 sites (Abidjan, Bouaké et Daloa) Les élections ayant été repoussées, l'exploitation temporaire de 1 avion et de 6 hélicoptères ne s'est pas concrétisée.
Fourniture de 8,7 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports aériens	4,5 millions de litres	Les motifs suivants expliquent ce chiffre inférieur aux prévisions : l'Opération s'est défaite d'un hélicoptère; la planification des opérations aériennes a été améliorée, ce qui a permis de réduire notablement la consommation de carburant; et des sites de stockage de carburant aérien ont été pleinement activés en 5 lieux, ce qui a fortement contribué aux économies de carburant.
Transports maritimes ou fluviaux		
Exploitation et entretien de 2 bateaux	2	Les bateaux ont été entretenus. Les conditions de sécurité s'étant améliorées, il n'a pas été nécessaire d'utiliser ces bateaux pour effectuer des patrouilles
Fourniture de 43 800 litres de carburants et lubrifiants pour les transports maritimes ou fluviaux	Non	Aucune fourniture de carburants ou de lubrifiants n'a été assurée pour les transports maritimes et

fluviaux étant donné que, contrairement aux prévisions, les 2 bateaux ont été entretenus mais n'ont pas été utilisés, du fait de l'amélioration de la situation politique et sociale du pays

Transmissions

Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire comprenant 1 station terrestre principale, 31 microterminaux, 40 centraux téléphoniques, 27 liaisons hertziennes et 61 émetteurs de radio numérique à bande étroite permettant les communications vocales, la télécopie, la vidéo et la transmission de données

Services d'appui et d'entretien pour 23 stations de radiodiffusion FM et 4 installations de production radiophonique et de radiodiffusion

Oui Services d'appui et d'entretien pour 1 station terrestre principale, 30 microterminaux, 40 centraux téléphoniques, 27 liaisons hertziennes et 61 émetteurs de radio numérique à bande étroite permettant les communications vocales, la télécopie, la vidéo et la transmission de données

Oui Services d'appui et d'entretien pour 24 stations de radiodiffusion FM, une nouvelle station FM ayant été créée à Toulepleu. Entretien de 4 installations de production radiophonique et de radiodiffusion

Informatique

Services d'appui et d'entretien pour 93 serveurs, 1 699 ordinateurs de bureau, 518 ordinateurs portables, 735 imprimantes et 171 imprimantes-scanners en 55 lieux

Services d'appui et d'entretien pour 2 760 comptes de courrier électronique

Création d'un système d'information géographique permettant de produire environ 4 000 cartes administratives, thématiques ou de planification afin d'étayer les décisions, de favoriser la compréhension des situations et de soutenir les opérations

Oui Services d'appui et d'entretien pour 93 serveurs, 1 699 ordinateurs de bureau, 523 ordinateurs portables, 735 imprimantes et 171 imprimantes-scanners en 55 lieux

Oui Des services d'appui et d'entretien ont été assurés pour 2 697 comptes de courrier électronique, en fonction des arrivées et des départs de membres du personnel

Non 277 cartes des bureaux de vote ont été établies et 3 236 cartes thématiques et topographiques ont été fournies. Les cartes ont été établies à la demande, et le report des élections a entraîné une demande moindre pour les cartes de bureaux de vote

Services médicaux

Exploitation et gestion d'un centre de consultation de niveau I+, de 22 centres de consultation de niveau I et de 2 hôpitaux de niveau II au sein de 2 quartiers généraux de région

Gestion de dispositifs pour les évacuations terrestres et aériennes à l'échelle de la mission pour tous les emplacements, y compris 4 hôpitaux de niveau III à Abidjan et des hôpitaux de niveau IV/V à Accra, à Johannesburg (Afrique du Sud) et à Casablanca (Maroc)

Oui Exploitation et gestion d'un centre de consultation de niveau I+, de 22 centres de consultation de niveau I et de 2 hôpitaux de niveau II au sein de 2 quartiers généraux de région

Oui Comme prévu, une procédure d'évacuation a été mise en place pour les 4 hôpitaux de niveau III d'Abidjan et les hôpitaux de niveau IV/V d'Accra, de Johannesburg et de Casablanca.

Exploitation et gestion d'installations offrant, en rapport avec le VIH, des services confidentiels de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique à l'ensemble du personnel de l'Opération, en collaboration avec le Groupe du VIH/sida

Programme de sensibilisation au VIH, notamment par la transmission de l'information entre collègues, et services confidentiels de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique à l'intention de tout le personnel de l'Opération, sous l'égide du Groupe du VIH/sida

Sécurité

Mise en marche de tous les Centres des opérations de sécurité dans les 11 zones de sécurité afin de donner l'alerte et de réagir rapidement au service de tous les fonctionnaires grâce à la mise en place d'opérateurs radio à l'œuvre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Contrôle et supervision des accès sur tous les sites de l'ONUCI, dans l'ensemble des zones d'opérations, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin d'assurer la sécurité de l'ensemble du personnel et des installations des Nations Unies

Protection rapprochée, 24 heures sur 24, des responsables de l'ONUCI et des hautes personnalités en visite

Formation des agents de sécurité à certaines techniques (combat à mains nues, maniement des armes à feu, méthodes et techniques de protection rapprochée, techniques d'investigation et autres domaines connexes) afin de garantir le maintien du professionnalisme des services de sécurité

Organisation de cours de remise à niveau en matière de sécurité à l'intention de 2 coordonnateurs de région et de 11 coordonnateurs de secteur chargés de la sécurité

Conduite de 2 opérations de regroupement du personnel pour l'application du Système intégré des contrôles de sécurité et du suivi des déplacements à l'intention de tous les membres du personnel qui voyagent en Côte d'Ivoire

Oui 2 643 membres du personnel de l'ONUCI ont bénéficié, en rapport avec le VIH/sida, de services de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique dans des installations fixes ou mobiles

Oui 3 621 membres du personnel de l'ONUCI ont été sensibilisés au VIH/sida.

317 membres du personnel chargés de sensibiliser leurs collègues ont été formés dans le cadre de 12 sessions.

Non Le Centre des opérations de sécurité d'Abidjan fonctionnait 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ceux des 11 zones de sécurité étaient opérationnels, mais n'ont commencé à fonctionner 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 qu'en septembre 2010, quand leurs effectifs ont été renforcés.

Oui Tous les sites de l'ONUCI étaient gardés 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 par des vigiles non armés extérieurs à l'Opération. À l'état-major de l'Opération et dans d'autres lieux sensibles, des membres de la force de maintien de la paix des Nations Unies prêtaient main forte à ces vigiles.

Oui 3 responsables de l'ONUCI ont bénéficié d'une protection rapprochée. La sécurité des dignitaires de l'ONU en visite officielle en Côte d'Ivoire a elle aussi été assurée.

Oui Tous les agents de sécurité ont suivi 37 sessions de formation à la sécurité portant sur divers sujets tels que le combat à mains nues, le maniement des armes à feu, les questions médicales, les habilitations au port d'une arme à feu et leur renouvellement et les équipements de détection et de contrôle

Non Une session de remise à niveau d'une semaine a débuté le 1^{er} juillet 2010. Ce retard s'explique par le fait que tous les participants n'étaient pas disponibles et que, dans un souci d'économie, il avait été décidé d'attendre qu'ils le soient.

Oui 10 exercices ont été menés à l'échelle de l'Opération, sur la base de ses plans de sécurité.

Achèvement des enquêtes sur les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour tout le personnel civil recruté sur le plan international (y compris le personnel des institutions spécialisées), les Volontaires des Nations Unies, la Police des Nations Unies, les observateurs militaires et les officiers d'état-major

Oui Les enquêtes ont été achevées pour toutes les composantes de l'ONUCI, et des inspections ont été effectuées à l'échelle de l'Opération pour vérifier le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.)

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	10 544,5	10 765	(220,8)	(2,1)
Contingents	181 982,9	176 735	5 247,7	2,9
Police des Nations Unies	21 659,6	20 865	794,5	3,7
Unités de police constituées	18 391,8	17 758	633,7	3,4
Total partiel	232 578,8	226 123	6 455,1	2,8
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	75 916,8	68 607	7 308,9	9,6
Personnel recruté sur le plan national	17 485,0	18 351	(866,4)	(5,0)
Volontaires des Nations Unies	11 884,0	11 700	183,7	1,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 067,9	1 342	(274,5)	(25,7)
Total partiel	106 353,7	100 002	6 351,7	6,0
Dépenses opérationnelles				
Personnel fourni par des gouvernements	395,3	366	28,9	7,3
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Consultants	111,0	314	(203,5)	(183,3)
Voyages	4 649,2	5 245	(596,7)	(12,8)
Installations et infrastructures	46 559,7	47 876	(1 317,2)	(2,8)
Transports terrestres	13 149,4	10 948	2 201,3	16,7
Transports aériens	44 668,1	45 089	(421,4)	(0,9)
Transports maritimes ou fluviaux	35,4	1	34,1	96,3
Communications	18 475,6	15 988	2 486,7	13,5
Informatique	8 474,3	6 252	2 221,6	26,2
Services médicaux	6 882,1	6 663	218,6	3,2
Matériel spécial	3 640,2	3 382	257,3	7,1

Catégorie	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Fournitures, services et matériel divers	4 801,3	4 383	417,6	8,7
Projets à effet rapide	1 000,0	918	81,4	8,1
Total partiel	152 841,6	147 432	5 408,7	3,5
Montant brut	491 774,1	473 558	18 215,5	3,7
Recettes provenant des contributions du personnel	9 647,9	10 500	(852,8)	(8,8)
Montant net	482 126,2	463 057	19 068,3	4,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	491 774,1	473 558	18 215,5	3,7

B. Renseignements récapitulatifs sur les réaffectations des ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Crédits ouverts		
	Allocation initiale	Réaffectation	Allocation révisée
I. Militaires et personnel de police	232 578,8	(942,	231 636,3
II. Personnel civil	106 353,7	(606,	105 747,3
III. Dépenses opérationnelles	152 841,6	1 548,9	154 390,5
Total	491 774,1	–	491 774,1

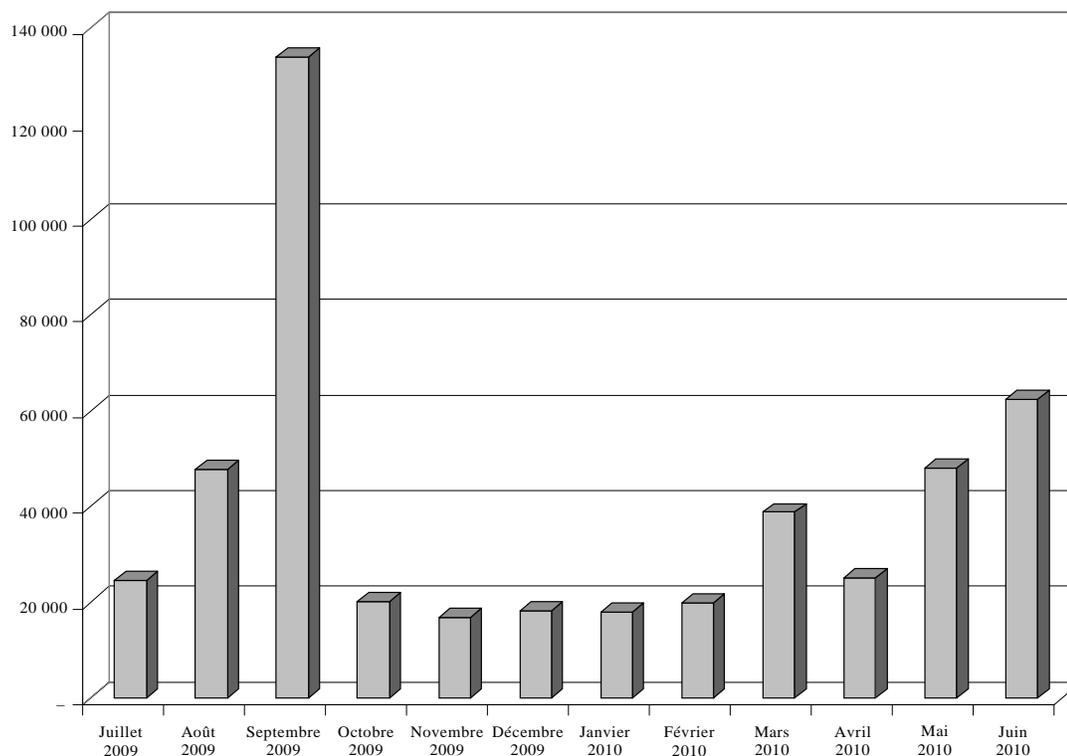
Pourcentage du montant des réaffectations par rapport au montant total des crédits ouverts **0,3 %**

30. Les crédits non utilisés sous les rubriques Militaires et personnel de police et Personnel civil ont été redéployés pour compenser les dépassements constatés dans la catégorie Dépenses opérationnelles, notamment au titre des installations et infrastructures, des voyages et des transports aériens. Le dépassement enregistré au titre des installations et infrastructures a deux explications essentielles : d'une part, la consommation de carburant, qui a été supérieure aux prévisions du fait du recours accru aux groupes électrogènes pour produire de l'électricité, les coupures de courant étant fréquentes dans le pays; d'autre part, les remboursements effectués au titre des normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile pour les observateurs militaires, les officiers d'état-major et les membres de la Police de Nations Unies. Le dépassement constaté à la rubrique Voyages correspond principalement aux déplacements officiels des membres du personnel affectés à titre provisoire, aux voyages à l'intérieur de la zone de la mission pour les besoins des activités de consultation politique et d'ingénierie, aux voyages à l'extérieur de la mission liés à des initiatives mondiales, notamment la préparation à la mise en œuvre d'UMOJA, la réforme de la gestion des ressources humaines, et les conférences sur la gestion des rations et du carburant. Le dépassement à la rubrique

Transports aériens est essentiellement imputable au fait que les frais de location et d'exploitation des avions, les droits d'atterrissage et de manutention au sol et les redevances aéroportuaires ont été plus élevés que prévu.

C. Répartition mensuelle des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



31. Les pics de dépenses enregistrés aux mois d'août et septembre 2009 et en juin 2010 résultent pour l'essentiel de versements au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et des contingents. Le pic de dépenses de septembre 2009 est également le fait de la location et de l'exploitation d'avions et d'hélicoptères.

D. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Intérêts créditeurs	2 512,1
Recettes diverses ou accessoires	595,3
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(13,7)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	3 733,2
Total	6 826,9

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	35 775,0
Unités de police constituées	5 108,2
Total partiel	40 883,2
Soutien logistique	
Installations et infrastructures	15 161,1
Communications	7 074,1
Services médicaux	4 745,0
Matériel spécial	3 382,9
Total partiel	30 363,1
Total	71 246,3

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,8	4 avril 2004	10 février 2006
Usage opérationnel intensif	1,9	4 avril 2004	10 février 2006
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,5	4 avril 2004	10 février 2006
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,25		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Accord sur le statut des forces ^a	790,4
Contributions volontaires en nature	–
Total	790,4

^a Y compris les installations mises à disposition par les gouvernements.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	(220,8)	(2,1 %)

32. L'écart est pour l'essentiel imputable aux pertes de change liées au fléchissement du dollar des États-Unis face au franc CFA. Le montant de l'indemnité quotidienne de subsistance (missions) est calculé en francs CFA mais payable en dollars des États-Unis. Cette indemnité est de 98 445 francs CFA par jour pendant les 30 premiers jours et passe ensuite à 61 700 francs CFA par jour. Pendant la période considérée, le cours du dollar a fluctué de 435,6 à 537,2 francs CFA contre 471 francs CFA prévus dans le budget.

	<i>Écart</i>	
Contingents	5 247,7	2,9 %

33. La sous-utilisation des crédits inscrits à cette rubrique s'explique principalement par le fait que le taux de vacance de postes moyen a été plus élevé que prévu, que les arrangements contractuels relatifs aux services de déploiement, relève et rapatriement ont été rationalisés, et que le déploiement du matériel appartenant aux contingents a été retardé. Cette sous-utilisation est en partie compensée par un dépassement des crédits au titre des rations du fait du fléchissement du dollar face à l'euro et par un dépassement au titre de l'indemnité de permission en raison de l'augmentation de la durée de cette prestation de 7 à 15 jours pour chaque période d'activité de six mois, conformément à la résolution 63/285 de l'Assemblée générale.

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	794,5	3,7 %

34. La sous-utilisation des crédits sous cette rubrique résulte essentiellement du fait que le nombre de relèves a été inférieur aux prévisions (269 contre 392 envisagées dans le budget). Cette sous-utilisation est en partie effacée par un dépassement des crédits au titre de l'indemnité de subsistance (missions), le taux de vacance de postes ayant été moins élevé que prévu.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	633,7	3,4 %

35. La sous-utilisation est pour l'essentiel imputable à la rationalisation des arrangements contractuels relatifs aux services de déploiement, relève et rapatriement pour les unités de police constituées et les contingents. Cette sous-utilisation est en partie annulée par un dépassement des crédits au titre de l'indemnité de permission en raison de l'augmentation de la durée de cette

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

prestation de 7 à 15 jours pour chaque période d'activité de six mois, conformément à la résolution 63/285 de l'Assemblée générale.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	7 308,9	9,6 %

36. La sous-utilisation s'explique principalement par le fait que les dépenses communes de personnel réalisées ont été inférieures aux prévisions, dans lesquelles il était tenu compte des changements apportés par la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative au nouveau régime des engagements du personnel à compter du 1^{er} juillet 2009. Cette sous-utilisation est partiellement annulée par un dépassement des crédits au titre des indemnités de subsistance (missions).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(866,4)	(5,0 %)

37. Le dépassement des crédits prévus provient essentiellement du fait que le taux de vacance de postes a été inférieur aux prévisions (7,8 % contre 12 %).

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	183,7	1,5 %

38. L'écart constaté à cette rubrique a deux explications : d'une part, les coûts des billets d'avion au titre des visites à domicile ont été moins élevés que prévu car les Volontaires des Nations Unies étaient originaires des pays voisins; d'autre part, le nombre de déplacements dans les zones dangereuses a été inférieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(274,5)	(25,7%)

39. Cet écart est notamment imputable au fait que 62 postes temporaires supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national ont été déployés en 2010 afin de régulariser les conditions d'engagement d'anciens agents contractuels et au fait que les dépenses communes de personnel ont été plus élevées que prévu.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	28,9	7,3%

40. L'écart s'explique pour l'essentiel par le fait que le nombre de voyages (rapatriement/affectation) a été inférieur aux prévisions (1 seul contre 8 initialement prévus).

	<i>Écart</i>	
Consultants	(203,5)	(183,3 %)

41. L'écart est principalement lié au recrutement non prévu dans le budget de consultants (hors formation) pour appuyer les tâches confiées à la mission. Ces consultants ont été engagés pour aider le Bureau de l'assistance électorale et les cellules d'appui à la certification, dans le cadre des opérations électorales, la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que la Cellule embargo.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(596,7)	(12,8 %)

42. Le dépassement des crédits correspond essentiellement aux déplacements officiels non prévus dans le budget de membres du personnel affectés à titre provisoire, au nombre de voyages à l'intérieur de la zone de la mission pour les besoins des activités de consultation politique qui a été plus élevé que prévu (497 contre 120), au nombre de voyages à l'intérieur de la zone de la mission pour les besoins des activités d'ingénierie qui a été supérieur aux prévisions, au nombre de voyages à l'extérieur de la mission liés à des initiatives mondiales, notamment la préparation à la mise en œuvre d'UMOJA, la gestion des ressources humaines, des rations et du carburant.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(1 317,2)	(2,8 %)

43. Le dépassement des crédits inscrits à cette rubrique a plusieurs origines essentielles : la consommation de carburant, qui a été plus élevée que prévu (4,4 contre 1,35 millions de litres) du fait du recours accru aux groupes électrogènes pour produire de l'électricité, la société d'électricité en Côte d'Ivoire ayant fréquemment eu des difficultés pour assurer la continuité de l'alimentation électrique dans le pays (2,2 millions de dollars); le versement des remboursements relatifs aux normes minimales de sécurité opérationnelle applicable au domicile pour les observateurs militaires, les officiers d'état-major et les membres de la Police des Nations Unies (2,1 millions de dollars); la construction de fosses septiques et de puisards à Ferkessedougou et Korhogo, de salles d'eau commune pour le camp de Yamoussoukro, et des projets à Boundiali, Bouna et Divo (0,7 million de dollars). Ce dépassement est en partie compensé par le fait que les dépenses réalisées au titre de l'acquisition d'installations préfabriquées ont été moins élevées que prévu, les structures préfabriquées des camps de contingents rapatriés ayant été réutilisées (1,4 million de dollars).

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	2 201,3	16,7 %

44. La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement par le fait que la consommation de carburant a été inférieure aux prévisions (6 millions de litres contre 8,5 prévus initialement) du fait du moindre recours aux véhicules blindés de transport de troupes compte tenu de l'amélioration de la sécurité dans le pays. Cette sous-utilisation est légèrement compensée par le fait que les dépenses au titre des

pièces détachées pour les véhicules utilisés dans le cadre de l'appui logistique apporté aux opérations électorales ont été plus élevées que prévu.

	<i>Écart</i>	
Transports aériens	(421,4)	(0,9 %)

45. L'écart résulte principalement du fait que les frais de location et d'exploitation des avions ont été supérieurs aux prévisions, le contrat pour le DHC-7 ayant été remplacé, que les droits d'atterrissage et de manutention ont été plus élevés que prévu après le lancement du concept global d'opérations, que les vols liés à la relève des contingents ne sont plus limités à la région de l'Afrique de l'Ouest, et que les redevances aéroportuaires liées à l'exploitation du B-757 ont augmenté. Ce dépassement est en partie compensé par le fait que les dépenses au titre des carburants et lubrifiants ont été inférieures aux prévisions du fait d'une moindre consommation, et par le fait que les frais de location et d'exploitation des hélicoptères ont été moins élevés que prévu, le MI-26 n'ayant pas été utilisé et le nombre d'heures de vol effectués par les autres hélicoptères ayant été inférieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	34,1	96,3 %

46. L'écart résulte pour l'essentiel du fait que les deux navires de patrouille n'ont pas servi pendant la période considérée, compte tenu de l'amélioration de la sécurité dans le pays.

	<i>Écart</i>	
Communications	2 486,7	13,5 %

47. Cette sous-utilisation a plusieurs explications essentielles : les dépenses au titre de l'acquisition de matériel de radiodiffusion pour l'information du public (0,8 million de dollars) ont été moins élevées que prévu en raison du retard pris dans la conclusion du contrat cadre; les frais de réparation du matériel (0,6 million de dollars) ont été inférieurs aux prévisions; les dépenses au titre des services d'information (0,5 million de dollars) ont été moindres que prévu, les centres multimédias de proximité n'ayant pas été créés pour des raisons de sécurité; les dépenses réalisées au titre du soutien logistique autonome et du matériel appartenant aux contingents (0,5 million de dollars) ont été inférieures aux prévisions du fait du retard pris dans le déploiement des contingents; les dépenses relatives à l'entretien et aux fournitures (0,4 million de dollars) ont été moindres que prévu. Cette sous-utilisation est en partie effacée par le fait que les dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux ont été supérieures aux prévisions en raison des nouveaux tarifs contractuels.

	<i>Écart</i>	
Informatique	2 221,6	26,2 %

48. La sous-utilisation des crédits inscrits à cette rubrique est essentiellement imputable au fait que les prix des commutateurs de réseau et des routeurs ont été moins élevés que prévu et au fait qu'il n'a pas été nécessaire d'acquérir autant de routeurs que prévu, les nouveaux modems satellitaires s'étant révélés suffisants.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	218,6	3,2 %

49. L'écart tient au fait que le nombre de fournitures médicales acquises a été moins important que prévu du fait de la difficulté à trouver un distributeur de produits pharmaceutiques capable de fournir, en grandes quantités et en temps utile, les fournitures médicales nécessaires. Cette sous-utilisation est en partie annulée par le fait que les dépenses liées à un laboratoire fourni dans le cadre du soutien logistique autonome ont été plus élevées que prévu.

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	257,3	7,1 %

50. L'écart constaté sous cette rubrique s'explique principalement par le fait que les contingents ont été déployés tardivement, que le nombre de membres du personnel déployés a été moins élevé que prévu et que les remboursements effectués au titre du soutien logistique autonome ont été inférieurs aux prévisions, car une partie du matériel ne remplissait pas les conditions requises.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	417,6	8,7 %

51. L'écart est essentiellement lié aux mouvements de matériel appartenant aux Nations Unies dans le cadre du déplacement et de la fermeture des camps militaires et de police, qui ont été moins nombreux que prévu, et aux frais de transport et au dédouanement. Cette sous-utilisation est en partie annulée par des pertes de change.

	<i>Écart</i>	
Projets à effet rapide	81,4	8,1 %

52. L'écart constaté est imputable aux fluctuations de change entre le franc CFA et le dollar des États-Unis. Pendant la période considérée, le cours du dollar a fluctué de 435,6 à 537,2 francs CFA contre 471 francs CFA prévus dans le budget.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

53. En ce qui concerne le financement de l'ONUCI, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, soit 18 215 500 dollars;

b) Se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2010, soit 6 826 900 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (2 512 100 dollars), aux recettes diverses ou accessoires (595 300 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (3 733 200 dollars), déduction faite des ajustements sur exercices antérieurs (13 700 dollars).
